

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: Tel: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844 / 5182523

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

## CONFÉRENCE DE L'UNION

Trente-et-unième session ordinaire

1 – 2 juillet 2018

Nouakchott, Mauritanie

**Assembly/AU/7(XXXI)**

Original : anglais-français

## RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET SUR LA SITUATION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

## **RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET SUR LA SITUATION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE**

### **I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur ses activités et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique est soumis à la Conférence de l'UA conformément à l'Article 7(q) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Le rapport couvre la période allant de la 30<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue à Addis Abéba, les 29 et 30 janvier 2018, à la 31<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'Union qui se tiendra à Nouakchott, en Mauritanie, les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2018.

2. Le rapport couvre les activités entreprises par le CPS durant la période sous examen et donne une vue d'ensemble sur l'état de la paix et de la sécurité sur le continent en ce qui concerne les situations de conflit et de crise, présentées dans les contextes régionaux géographiques respectifs, ainsi que l'état de la mise en œuvre des différentes questions essentielles de portée continentale de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA)

### **II. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE**

3. Au cours de la période sous examen, le CPS a poursuivi ses efforts visant à régler les situations de conflit et de crise, ainsi que les questions thématiques de paix et de sécurité. Le CPS a également effectué des missions sur le terrain dans certaines zones de conflits sur le continent.

4. Au cours de la période sous examen, le CPS a tenu 34 réunions. Les réunions ont porté sur les situations suivantes: République Centrafricaine, République démocratique du Congo, Darfour (Soudan), Guinée-Bissau, Mali/Sahel, Somalie, et Soudan du Sud. Le CPS a également examiné les activités de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), de la Mission hybride de l'Union Africaine et des Nations unies au Darfour (UNAMID) et de la Force Multinationale mixte (FMM) contre Boko Haram dans la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et de l'ICR-LRA. Les réunions ont également examiné le développement de la Force Africaine d'attente (FAA) et le Fonds de la paix de l'UA.

5. Le CPS a également tenu des réunions sur des questions thématiques, à savoir la souffrance des femmes et des enfants dans les situations de conflits en Afrique, la prévention de l'idéologie de la haine, le génocide et les crimes haineux en Afrique, le lancement effectif de l'Agence humanitaire de l'UA (AHUA): faire face à l'impact du terrorisme et des conflits armés sur le tissu social de l'Afrique, l'énergie nucléaire, la non-prolifération et le désarmement : le Traité international sur l'interdiction des armes nucléaires en Afrique et l'État du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le lien entre la corruption et le règlement des conflits en Afrique et ses implications pour la paix et la sécurité en Afrique, le paysage de la paix et de la sécurité en Afrique à l'horizon 2023 ( Fin de la mise en œuvre du Premier plan décennal de l'Agenda 2063) :

une analyse prospective des enjeux et défis de la paix et de la sécurité ; la crise des migrants africains : l'impérieuse nécessité d'accélérer la politique de la libre circulation des personnes; le Cadre continental de résultats pour le suivi et l'élaboration de rapport sur la mise en œuvre du l'Agenda des femmes, de la paix et de la sécurité en Afrique; le lien entre changement climatique et les conflits en Afrique et la réponse aux implications sécuritaires; les principes de la protection des populations civiles dans les zones de conflits en Afrique; les flux et le financement illicites des armes en Afrique; les sources de conflit et les obstacles pour faire taire les armes en Afrique; les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme frontière de l'Union africaine 2017-2018, la protection des réfugiés, la migration et les droits de l'homme en Afrique, ainsi que le rôle de l'Afrique dans l'harmonisation des initiatives et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans le Sahel et la migration en Afrique. Dans toutes les réunions où le CPS a discuté des questions thématiques, des communiqués et des communiqués de presse ont été adoptés et diffusés. En outre, le CPS a également échangé des vues sur la conduite de ses missions sur le terrain aux situations de conflit et de post conflit. En particulier, lors de sa réunion sur les flux et le financement illicites des armes en Afrique, le CPS a eu un échange de vues sur les efforts africains visant à faire taire les armes dans le cadre des efforts de paix globaux en Afrique et sur la voie permettant à la communauté internationale de contribuer à ces efforts avec les représentants du Conseil de sécurité des Nations unies basés à Addis Abéba. Au cours de la 31<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence, le CPS a prévu une réunion au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, le 30 juin 2018, pour examiner la situation au Soudan du Sud.

6. Durant sa 761<sup>e</sup> réunion tenue le 5 avril 2017, le CPS a suivi une communication sur la prévention de l'idéologie de la haine, du génocide et des crimes haineux en Afrique, à l'occasion de la commémoration du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda. Le CPS s'est félicité de la Décision 72/550 de l'Assemblée générale des Nations unies du 26 janvier 2018 qui a décidé de proclamer le 7 avril de chaque année comme Journée internationale de réflexion sur le génocide contre les Tutsi au Rwanda, et a décidé de consacrer la date du 7 avril comme Journée de l'Union africaine commémorant le génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda. A cet égard, la Conférence des Chefs d'État pourrait adopter la Décision du CPS "de consacrer la date du 7 avril de chaque année comme Journée de l'Union africaine de commémoration du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda". L'Assemblée voudra peut-être en outre approuver la décision du CPS qui a décidé de corriger la nomenclature du génocide contre les Tutsis au Rwanda, à savoir: "Le génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda". La Conférence pourrait en outre décider de corriger la nomenclature du génocide contre les Tutsis au Rwanda, pour être "Le Génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda".

7. Par ailleurs, lors de sa 771<sup>ème</sup> réunion tenue le 11 mai 2018 sur la crise des migrants en Afrique: l'impérieuse nécessité d'accélérer la politique de la libre circulation des personnes, le CPS a approuvé la création de l'Observatoire africain de la migration, tel que proposé par Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, le parrain de l'UA pour la migration, qui vise principalement à recueillir des données, à assurer l'échange d'informations et la coordination entre les pays africains. À cet égard, la Conférence pourrait approuver la décision du CPS de créer l'Observatoire africain de la migration.

**8.** Au cours de période sous examen, le CPS a effectué trois missions sur le terrain. La première mission sur le terrain a été effectuée conjointement, les 7 et 8 mars 2018, par le CPS et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (COPS de l'UE) en République centrafricaine, conformément aux communiqués conjoints antérieurs adoptés par les deux organes, d'entreprendre des missions conjointes sur le terrain aux zones de conflit et post-conflit, afin d'avoir une vue sur le terrain et d'interagir avec les parties prenantes. Au cours de cette mission, le CPS a été accompagné par le Président du Sous-comité du COREP sur les Réfugiés et les personnes déplacées et une contribution de 100,000 Dollars EU a été apportée pour soutenir les besoins primaires des personnes nécessiteuses du camp de réfugiés de Bria. La Mission conjointe a souligné que le retour à l'ordre constitutionnel en RCA et les progrès accomplis à ce jour par le Gouvernement et les institutions constitutionnelles sont les premières étapes clés du processus de redressement, de stabilisation et de consolidation de la paix dans le pays et a exprimé le soutien apporté par l'UA et l'UE, en étroite coordination avec les Nations unies, pour atteindre cet objectif. La Mission conjointe a en outre réaffirmé son plein soutien à la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA et la Feuille de route de Libreville et s'est félicité des efforts déployés par l'UA et le Groupe de facilitateurs visant à accélérer la mise en œuvre du processus de mise en œuvre. Par ailleurs, la Mission conjointe a souligné le rôle important de la région dans les efforts visant à régler le conflit en RCA.

**9.** La deuxième mission de terrain a été effectuée au Soudan du Sud du 14 au 18 avril 2018. Au cours de la mission sur le terrain, le CPS a reconnu les efforts déployés par divers acteurs à travers les différents processus de paix pour réaliser une paix durable au Soudan du Sud, notamment le HLRF lancé par l'IGAD, le Dialogue national lancé par S.E le Président Salva Kiir et la réunification du SPLM conduite actuellement par l'Ouganda et l'Egypte. Le CPS a exhorté toutes les parties prenantes impliquées dans ces différents processus à harmoniser et à coordonner leurs efforts en vue de la convergence de toutes ces initiatives, afin de parvenir à la paix et à la sécurité dans le pays, ainsi qu'à continuer d'apporter un soutien à l'atténuation des souffrances humanitaires dans le pays.

**10.** La troisième mission sur le terrain a été effectuée en République du Soudan, à Khartoum et au Darfour, du 5 au 9 mai 2018. Le CPS a noté des rapports faisant état de l'amélioration de la sécurité depuis sa dernière visite en mai 2017 et a félicité le Gouvernement du Soudan pour les efforts déployés en vue de stabiliser le Darfour et a souligné que sa principale préoccupation était la sûreté et la sécurité des personnes déplacées et leurs relations avec le Gouvernement. Cependant, le CPS a noté qu'il est nécessaire de régler les questions liées à leur retour, en particulier en ce qui concerne l'accès à la terre et a souligné que le DDPD offre toujours une opportunité pour régler les questions foncières au Soudan. Le CPS a souligné que le Gouvernement, à travers les Comités résiduels de l'Autorité régionale du Darfour, doit intensifier les efforts en vue de régler les questions foncières, de retour des personnes déplacées, de réconciliation, de consolidation de la paix et s'attaquer aux causes profondes du conflit soudanais au Darfour. Le CPS a également souligné que le retrait de la MINUAD et que le processus doit être conduit de manière progressive, tout en assurant que la protection des civils ne soit pas compromise.

11. Dans le cadre des efforts déployés pour activer les organes subsidiaires/ Sous-comités créés par le CPS conformément à l'Article 8(5) de son Protocole, le Comité des experts (CdE) s'est réuni plusieurs fois pour apporter un soutien ciblé aux activités du CPS, y compris en discutant de la manière de revitaliser le Sous-comité du CPS sur les sanctions. Le CdE a également organisé un atelier au siège des Nations unies à New York, aux États Unis d'Amérique, au cours duquel il a une réunion consultative avec les experts du Conseil de sécurité des Nations unies en vue de la préparation de la 12<sup>ème</sup> Réunion consultative conjointe annuelle entre le CPS et le Conseil de sécurité des Nations unies prévue se tenir en mi-juillet 2018, au cours de laquelle il a été informellement convenu des points à l'ordre du jour. Le CdE a ainsi saisi cette opportunité pour se familiariser avec les méthodes de travail du CSNU, y compris ses organes subsidiaires, et, particulièrement, avec le Comité de sanctions des Nations unies qui aidera le CdE du CPS à réfléchir sur la voie permettant l'opérationnalisation du Sous-Comité du CPS sur les sanctions.

### III. ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

#### A. SITUATIONS DE CONFLIT ET DE CRISE

##### (i) Océan Indien

12. La situation à **Madagascar** est marquée par une situation politique difficile consécutive aux différences de points de vue du gouvernement et de l'opposition malgache sur les lois électorales votées le 3 avril 2018 par la Chambre basse du Parlement, et approuvées par le Sénat, sans tenir compte des amendements apportés par les partis d'opposition et les organisations de la société civile. Dans ce contexte, des députés de l'opposition ont organisé, le 21 avril 2018, des manifestations, alors interdites par les autorités, qui ont abouti à des affrontements violents entre les manifestants et les forces de l'ordre au centre-ville d'Antananarivo, occasionnant deux morts et des blessés.

13. Dans le cadre des efforts de l'UA visant à accompagner Madagascar sur la voie du renforcement de la paix, la sécurité, la stabilité et la réconciliation nationale dans le pays, le Président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, a dépêché à Antananarivo, du 7 au 11 mai 2018, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, Haut Représentant de l'UA pour "Faire taire les armes". Cette mission s'inscrivait dans la continuité de la mission précédente qu'il a menée à Madagascar, du 20 au 23 Novembre 2017.

14. Au cours de sa mission, le Haut Représentant s'est, entre autres, employé à coordonner ses efforts de médiation avec ceux des Envoyés spéciaux de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC), Joaquim Chissano, Abdoulaye Bathily des Nations Unies, et Koen Vervaeke de l'Union européenne (UE), également déployés par leur organisations respectives, ainsi qu'avec les Ambassadeurs et représentants des pays et organisations membres du Groupe international de Soutien à Madagascar (GIS-M). Les émissaires de l'UA, de la SADC, des Nations unies et de l'UA ont notamment été reçus en audience, à plusieurs reprises, par le Président de la République de Madagascar, S.E. Henry Rajaonarimampianina. Ils se sont également entretenus avec les responsables des principales institutions malgaches ainsi qu'avec les anciens

Présidents Didier Ratsiraka, Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina et d'autres personnalités politiques ou religieuses malgaches.

**15.** Ces échanges ont permis l'amorce de consultations entre les trois principales parties prenantes malgaches, à savoir le Président en exercice de la République de Madagascar, ainsi que les anciens Présidents Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina, en vue de négocier et signer un accord politique devant notamment garantir la poursuite du processus électoral et la tenue des prochaines élections présidentielles et législatives conformément à la Constitution malgache et aux lois électorales promulguées par le Président de la République, le 11 mai 2018, après les décisions de la Haute Cour constitutionnelle du 3 mai 2018 relatives auxdites lois. À la demande du Président Henry Rajaonarimampianina et l'ancien Président Rojalina, M. Lamamra est retourné à Antananarivo du 27 mai au 4 juin 2018 et a poursuivi ses efforts de médiation qui ont finalement abouti à la réalisation d'un consensus politique qui a permis la nomination d'un nouveau Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en la personne de M. Christian Ntsay, et la formation imminente d'un nouveau Gouvernement inclusif de sortie de crise.

**16.** Dans ce contexte, la Conférence pourrait féliciter le Haut Représentant de l'Union africaine pour "faire taire les armes" pour ces progrès et demander au Gouvernement et à tous les acteurs politiques malgaches à respecter ces arrangements convenus alors et à contribuer à la création de conditions propices à l'organisation d'élections pacifiques et crédibles. Par ailleurs, la Conférence pourrait lancer un appel aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de Madagascar pour qu'ils apportent un appui effectif au processus électoral de ce pays.

**17. Les Comores** connaissent une situation politique difficile consécutive aux différences de points de vue entre le Gouvernement et l'opposition sur un certain nombre de questions politiques du moment, notamment l'organisation des assises nationales, du 5 au 12 février 2018, la suspension de la Cour constitutionnelle et le transfert de ses compétences vers la Cour suprême par décisions présidentielles en date des 12 et 13 avril 2018, ainsi que la décision du Gouvernement de convoquer le corps électoral pour le 30 juillet 2018 en vue de se prononcer, par voie référendaire, sur le projet de révision de la Constitution du 23 décembre 2001, révisée.

**18.** Le 18 février 2018, le Président de l'Union et les membres du Comité de Pilotage des Assises nationales (CPAN) ont présenté les principales Conclusions et Recommandations des Assises nationales à Mutsamudu, à Anjouan. Ces dernières comprennent une proposition de révision constitutionnelle. Il importe de souligner que les chefs des exécutifs des Iles autonomes d'Anjouan, Grande Comores et Mohéli, des députés et des responsables des partis de l'opposition s'opposent à cette révision constitutionnelle car ils estiment qu'elle remet en cause notamment l'autonomie des Iles et tous les acquis enregistrés en matière de paix, sécurité, stabilité, présidence tournante et réconciliation nationale.

**19.** Dans le cadre des efforts de l'UA visant à chercher une solution à la crise, le Commissaire Chergui a reçu, le 3 Mai 2018, une délégation de l'opposition dirigée par l'ancien Vice-Président M. Mohamed Ali Soilihi. Dans le même contexte, le Président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, a reçu, le 2 juin 2018, le ministre des

Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie, chargé de la Diaspora, de l'Union des Comores, pour discuter des derniers développements intervenus aux Comores. Le Président de la Commission a ensuite dépêché le Haut Représentant pour Faire Taire les Armes en Afrique, M. Ramtane Lamamra, aux Comores du 24 au 28 mai 2018, pour consultations avec les parties prenantes comoriennes.

**20.** À cet égard, la Conférence pourrait réitérer l'attachement de l'UA à l'Accord de Fomboni et à la Constitution comorienne ; demander instamment aux autorités de l'Union de suspendre le processus de révision constitutionnelle et de privilégier le dialogue et la concertation sur cette question ; et demander au Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA à se saisir de nouveau de la question comorienne.

**(ii) Grande Corne de l'Afrique**

**21.** Au cours de la période sous examen, la situation politique, économique et humanitaire au **Soudan du Sud** continue de se détériorer avec une recrudescence des affrontements dans presque toutes les parties du pays. Dans le cadre du processus de revitalisation en cours de l'Accord sur la résolution du Conflit en République du Soudan du Sud (ARCSS), les parties sont parvenues le 21 décembre 2017 à un Accord de cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire (ACOH). La Conférence à travers sa Décision Assembly/AU/ Dec.677 (xxx) adoptée au cours de sa dernière session tenue les 30 et 31 janvier 2018, a exprimé sa profonde préoccupation face aux violations répétées de l'ACOH et a exigé de toutes les parties de respecter pleinement ledit Accord. Malgré cet appel, le Gouvernement de transition d'unité nationale (TGoNU) et les mouvements armés poursuivent leurs affrontements causant davantage de pertes en vies humaines et de personnes déplacées. Le Mécanisme de suivi du Cessez-le feu et des arrangements sécuritaires transitoires (CTSAMM) a documenté les violations à l'Accord (ACOH). Le 8 février 2018, le Conseil s'est réuni et a réaffirmé sa détermination d'exiger des contrevenants de l'ACOH à rendre compte. Une fois encore, le Conseil a exhorté la Commission de l'UA, en consultation avec l'IGAD, à élaborer et à soumettre des mesures punitives éventuelles qui pourraient être imposées à ceux qui entravent le processus de paix. Le 26 mars 2018, le Conseil des Ministres de l'IGAD s'est également réuni et a décidé, entre autres, de porter les violations de l'ACOH à l'attention du CPS pour qu'il prenne des mesures punitives appropriées qui seront imposées aux belligérants. Le TGoNU et le SPLM-IO ont également été exhorté à enquêter sur les contrevenants et à exiger qu'ils rendent compte et ils ont eu un délai de 30 jours pour faire rapport sur les progrès accomplis à l'IGAD. Au moment de la finalisation du présent rapport, l'IGAD n'a reçu aucun rapport de ces deux parties.

**22.** Afin d'exprimer sa solidarité avec le peuple du Sud Soudan et d'interagir avec le TGoNU et les autres parties prenantes sur les développements de la situation dans le pays, le Conseil a effectué une mission sur le terrain du 4 au 9 avril 2018 au cours de laquelle il a eu des consultations avec le TGoNU et les différentes parties prenantes. Il a par la suite tenu sa 768<sup>ème</sup> réunion le 26 avril au cours de laquelle Il a salué les efforts déployés par divers acteurs à travers différentes initiatives pour parvenir à une paix durable au Soudan du Sud, à savoir le HLRF sous conduite de l'IGAD, le Dialogue national lancé par S.E le Président Salva Kiir et la réunification du SPLM conduite actuellement par l'Ouganda et l'Egypte et a exhorté toutes les parties prenantes impliquées dans ces

différents processus à harmoniser et à coordonner leurs efforts en vue de la convergence de ces initiatives, afin de réaliser la paix et la sécurité dans le pays. Le CPS a en outre réitéré sa disposition à envisager la prise de mesures nécessaires, y compris des mesures punitives, qui pourraient assurer la mise en œuvre effective et efficace de l'ACRSS et a renouvelé sa demande à la Commission de l'UA de soumettre des recommandations sur des mesures punitives éventuelles contre ceux qui entravent la recherche de la paix. Il a également demandé au Comité ad hoc de l'UA sur le Soudan du Sud, au Président de la Commission de l'Union africaine et au Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, avec le soutien du Président de la Commission de l'UA, d'intensifier leur interaction avec les parties Sud soudanaises, en consultation avec l'IGAD, en vue de renforcer le soutien aux efforts de paix déployés sous la conduite de l'IGAD.

**23.** Dans l'intervalle, le Forum de revitalisation de haut niveau de l'IGAD (HLRF) a tenu sa deuxième session du 5 au 16 février 2018, et une autre du 17 au 23 mai 2018. Celle-ci a mis l'accent sur les questions de gouvernance et de sécurité au Soudan du Sud. Les médiateurs ont élaboré une proposition de conciliation basée sur les documents de positions des parties. Le 31 mai 2018, le Conseil des Ministres de l'IGAD s'est réuni, avec la participation du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, l'Ambassadeur Smail Chergui, et a approuvé les documents de conciliation. Les Ministres ont également convenu que le Président Salva Kiir et Dr. Reik Machar doivent tenir une réunion en tête-à-tête lors de la prochaine réunion au Sommet des chefs d'État de l'IGAD prévue alors pour juin 2018. En tenant compte de la persistance et des violations flagrantes de l'Accord(ACOH) par les parties, le Conseil des Ministres a également décidé de solliciter de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD du 21 juin 2018, l'autorisation d'imposer des sanctions. Par la suite, tel que mentionné ci-dessus, la Conférence a décidé que les Républiques du Soudan et du Kenya examineraient de manière plus approfondie les rapports de violation soumis par la CTSAMM et la JMEC et fassent rapport au prochain Sommet des mesures punitives ciblées appropriées à prendre.

**24.** La Conférence pourrait saluer les efforts de l'IGAD pour revitaliser l'ACRSS et assister les parties à réaliser la paix et la réconciliation. La Conférence pourrait exhorter les parties à respecter leurs engagements, accepter, en bonne foi, la proposition de conciliation et réaffirmer sa disposition à imposer des mesures punitives contre ceux qui entravent les efforts visant à réaliser la paix et la réconciliation. La Conférence pourrait souligner l'impérieuse nécessité de la poursuite d'une étroite collaboration entre l'UA, l'IGAD, et les Nations unies et, appeler, par conséquent, à des consultations entre le Comité ad hoc de l'UA et l'IGAD pour que le Comité ad hoc apporte un soutien actif aux efforts de l'IGAD. La Conférence pourrait également féliciter le Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, Professeur Alpha Oumar Konaré, et le Président de la Commission conjointe de suivi et d'évaluation (JMEC), M. Festus Mogae, pour leurs efforts collectifs en vue de la mise en œuvre de l'ACRSS. La Conférence pourrait également saluer les efforts continus du Président ougandais Yoweri K. Museveni et de l'Égyptien Abdel Fattah El-Sisi pour soutenir le processus de réunification du SPLM.

**25.** Dans l'intervalle, de modestes progrès ont été accomplis en ce qui concerne des deux régions du Nil Bleu et de Kordofan méridional au **Soudan**. La division au sein du Mouvement de libération du peuple du Soudan-Nord (SPLM-N) a davantage compliqué



le processus. Alors que le Gouvernement et les Mouvements armés au Darfour ont continué de signer des accords unilatéraux de cessation des hostilités, il y a des rapports qui font état de la violation de ces engagements. Du 2 au 4 février 2018, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA a réuni les représentants du SPLM-N et du Gouvernement du Soudan pour poursuivre leurs négociations. Malheureusement, les parties ne sont pas parvenues à un accord et, les pourparlers ont été bloqués sur la question de l'accès à l'aide humanitaire. Néanmoins, le 4 février 2018, à travers un communiqué conjoint, les parties ont réitéré leur engagement à réaliser une paix durable et à se réunir de nouveau sur invitation du Groupe pour achever les négociations sur la cessation des hostilités.

**26.** Au cours de la période sous examen, la situation sécuritaire au **Darfour** est demeurée relativement stable, avec une diminution significative des affrontements entre le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés, ainsi que des accrochages intercommunautaires au Darfour, à l'exception de certaines parties de Jebel Marra où nombre de morts ont été signalées en mai 2018. Du 7 au 13 avril 2018, le Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui et le Secrétaire général adjoint des Nations unies aux opérations de maintien de la Paix, Jean Pierre Lacroix ont entrepris une visite à Khartoum et au Darfour pour mener des consultations avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes. De même, le CPS a entrepris une mission sur le terrain au Soudan du 5 au 9 mai 2018, pour exprimer sa solidarité avec le peuple du Soudan, en particulier à populations du Darfour, et pour également évaluer les tendances sécuritaires actuelles dans la zone d'opération de l'Opération hybride de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour (MINUAD). Au cours de ces deux visites, les délégations ont reconnu l'amélioration de la situation sécuritaire globale par rapport à la situation des années précédentes. Les autorités soudanaises et les dirigeants des personnes déplacées ont souligné l'importance d'un redressement rapide et d'un soutien au développement aussi bien du Gouvernement que de la communauté internationale. Le 18 mai 2018, le Conseil a souligné la nécessité d'un retrait progressif de la Mission de la MINUAD, tout en exhortant le Gouvernement à continuer, à travers les Comités résiduels de l'Autorité régionale du Darfour (DRA), d'intensifier les efforts en vue d'apporter des solutions aux questions foncières, au retour des personnes déplacées, à la réconciliation, à la consolidation de la paix et à la réponse aux causes profondes du conflit au Darfour. Le Conseil a également exhorté le Représentant spécial conjoint à travailler conjointement avec le Gouvernement du Soudan, afin d'assurer un soutien international suffisant à cette initiative essentielle.

**27.** Par ailleurs, une équipe conjointe d'examen de l'Union africaine et des Nations unies s'est rendu à Khartoum et au Darfour, les 12 et 13 avril et a élaboré un rapport spécial, pour le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine. Ledit rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 15 mai 2018. Il fait l'analyse du conflit, décrit la situation sécuritaire actuelle qui prévaut et les facteurs du conflit au Darfour, la situation politique et humanitaire, ainsi que les besoins de développement pour éviter la récurrence dans le conflit. Ce rapport a été examiné par le CPS et le CSNU le 11 juin 2018, qui ont proposé une approche révisée pour le Darfour, qui comprend un nouveau concept de mission avec des priorités ajustées pour la MINUAD, ainsi qu'un concept de transition en collaboration avec l'équipe pays des Nations unies sur une période de deux ans pour maintenir la paix au Darfour.

**28.** La Conférence pourrait saluer les efforts du Gouvernement du Soudan et de la MINUAD pour leurs efforts collaboratifs en vue de régler la crise du Darfour. La Conférence pourrait également souligner la nécessité d'un processus de désengagement graduel, en tenant compte de la vulnérabilité des populations locales. La Conférence pourrait également exhorter le Gouvernement à continuer, à travers les comités résiduels de l'Autorité régionale du Darfour (DRA), d'intensifier les efforts pour régler les questions foncières, le retour des personnes déplacées, la réconciliation, la consolidation de la paix, et pour trouver des réponses aux causes profondes du conflit soudanais au Darfour.

**29.** Les **relations entre le Soudan et le Soudan du Sud** demeurent stables, avec toutefois des accusations mutuelles de part et d'autre qui portent sur le soutien apporté aux mouvements rebelles armés. Les efforts pour mettre en œuvre l'Accord de Coopération de septembre 2012 se poursuivent avec l'assistance du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan et le Soudan du Sud (AUHIP). Le 4 février 2018, l'AUHIP a convoqué le Mécanisme conjoint politique et de sécurité (JPSM) en une session extraordinaire à Addis Abéba qui a été présidée par l'ancien Président Abdusalami Abubakar, avec une participation, à un niveau élevé, des parties sur le mécanisme conjoint de vérification et de suivi de la frontière (JBVMM). Le JPSM est parvenu à des décisions clefs pour résoudre toutes les préoccupations exprimées par le Conseil de sécurité en ce qui concerne le JBVMM et son travail. Le Groupe continuera à interagir avec les parties pour assurer la pleine mise en œuvre de ces décisions dans les délais déterminés, ainsi que les questions relatives à Abyei.

**30.** La Conférence pourrait encourager le Groupe de mise en œuvre de l'UA et le RSC de la MINUAD à poursuivre leurs interactions avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud en les assistant à édifier deux États viables vivant en paix l'un à côté de l'autre. La Conférence pourrait également exhorter les deux Gouvernements à mettre en œuvre leurs engagements, tels que soulignés dans l'Accord de coopération de 2012 et les décisions subséquentes du JPSM.

**31.** Le Gouvernement fédéral de la **Somalie** (GFS), sous le leadership du Président Mohamed Abdullahi Mohamed, a poursuivi un programme ambitieux qui a enregistré des performances politiques et économiques majeures tout en promouvant une relative paix en Somalie. La paix relative actuelle dans le pays est liée au partenariat croissant entre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les Forces de sécurité somaliennes. Le fait d'utiliser la présence de l'AMISOM dans le centre de la Somalie a permis au GFS de tirer parti de l'espace politique, y compris à travers la consolidation du système fédéral et l'initiation de réformes politiques essentielles.

**32.** La Feuille de route du GFS, qui a été approuvée par le Parlement en janvier 2018, a défini les étapes majeures clefs et les délais spécifiques pour réaliser les objectifs avant fin 2020. Actuellement, le Gouvernement accompli des progrès dans la préparation des élections générales en 2020, en apportant une solution à la finalisation de la révision de la Constitution avec le démarrage de sa convention constitutionnelle nationale, et des consultations sur les questions complexes relatives à la réconciliation politique, au fédéralisme, aux ressources et au partage du pouvoir.

**33.** Le GFS a commencé à axer ses efforts sur l'élaboration d'un Plan de transition fondé sur des conditions réalistes pour transférer les responsabilités sécuritaires de l'AMISOM aux Forces de sécurité somaliennes. Depuis janvier 2018, à travers le Groupe majeur de transition, le GFS a conduit la planification et la mise en œuvre de la transition de l'AMISOM aux Forces de sécurité somaliennes. Le Plan de transition finalisé a été généralement bien perçu en Somalie, y compris par le Conseil des Ministres et les membres des États membres fédéraux (FMS). Il a également été approuvé par la 769<sup>ème</sup> réunion du Conseil de paix et de sécurité tenue le 30 avril 2018 et par la réunion de haut niveau sur la sécurité en Somalie tenue à Bruxelles, le 2 mai 2018.

**34.** Il convient de noter que les Envoyés spéciaux, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, Haut Représentant de l'UA pour "faire taire les armes" et M. Jean Marie Guehenno, ancien Secrétaire général adjoint des Nations unies pour les opérations de maintien de la paix, ont été nommés par le Président de la Commission de l'UA et par le Secrétaire général des Nations unies pour explorer les options disponibles pour le financement futur de l'AMISOM. Ils ont mené leurs consultations avec différentes parties prenantes essentielles de janvier à avril 2008 et ont finalisé leur rapport le 6 avril 2018.

**35.** Conformément à la Résolution 2372 du Conseil de sécurité, les Nations unies et l'UA ont procédé au quatrième examen conjoint de l'AMISOM, du 11 au 17 mai 2018, afin faire le point de la situation de la transition, y compris le développement des institutions en charge de la sécurité en Somalie et la formulation de recommandations sur la transition progressive de l'AMISOM vers les Forces de sécurité somaliennes, y compris durant la période électorale en tenant compte des capacités des forces de sécurité somaliennes.

**36.** L'économie somalienne continue d'être sur la voie du redressement. Sous le leadership du Premier Ministre Hassan Khairé, le GFS a institué un cadre politique et des mesures facilitatrices en ancrant lesdites mesures dans son Plan national de développement (NDP) pour améliorer la performance de l'économie et spécialement son secteur financier. Le NDP a enregistré des progrès significatifs, qui comprennent les performances du Gouvernement quant aux objectifs du deuxième Programme SMP suivi par le FMI, qui a généré avec succès 42 millions de dollars EU en termes de revenus domestiques- un objectif fixé par le FMI, qui prépare la voie à l'allègement de la dette. En outre, la coopération de la Somalie avec d'autres institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, a permis d'accomplir des progrès pour ce qui est de la lutte contre la corruption et a permis le paiement des salaires de ses fonctionnaires.

**37.** Le GFS a constaté une augmentation dans les défections au sein d'Al-Shabab, y compris la défection de hauts cadres au sein de son commandement. Ceci s'est produit à la suite des offres répétées d'amnistie du Président "Farmaajo" aux combattants d'Al-Shabab qui ont renoncé à mener des activités terroristes et qui ont embrassé la paix dans la société. Au regard du nombre grandissant des défections, le GFS de concert avec les États membres fédéraux (FMS) élaborent un cadre pour s'assurer de la possibilité des défections à une plus grande échelle au sein d'Al-Shabab.

**38.** Bien qu'il y a des progrès notables en Somalie, le GFS continue d'être confronté à de sérieux défis, y compris la crise en cours du Golfe, la situation sécuritaire volatile dans certaines zones du pays avec Al-Shabab qui fait des tentatives pour exploiter la crise du

Golfe dans le pays pour mener des attaques contre les populations, les fonctionnaires du Gouvernement, les travailleurs internationaux, les forces de sécurité somalienne et le personnel de l'AMISOM.

**39.** La Conférence pourrait approuver le Plan de transition de la Somalie, réaffirmer le soutien de l'UA au GFS dans sa mise en œuvre des activités liées à la transition et saluer les efforts du Président de la Commission de l'UA et du Secrétaire général dans l'exploration des options pour financer l'AMISOM, à travers les Envoyés spéciaux respectifs que sont Ramtane Lamamra et Jean Marie Guehenno. La Conférence pourrait en outre demander au Conseil de Sécurité des Nations unies de soutenir les recommandations du rapport des Envoyés spéciaux de l'UA et des Nations unies pour un financement prévisible et durable de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes au cours de la période de transition et réitérer son appel aux Nations unies, afin que l'AMISOM et les Forces de sécurité somaliennes soient financées de manière prévisible et durable à partir des contributions mises à recouvrement des Nations Unies.

**40.** Une lueur d'espoir était entrevue dans les relations entre **l'Éthiopie et l'Érythrée** à la suite de l'annonce faite récemment par le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, S.E. Dr Abiy Ahmed, que son Gouvernement mettrait intégralement en œuvre l'Accord entre le Gouvernement de l'État d'Érythrée et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie de 2000, également dénommé l'Accord d'Alger, et accepterait la décision de la Commission frontalière Éthiopie - Érythrée (EEBC). Cela a été suivi de la décision du 20 juin 2018 du Président Isaias Afwerki de l'État d'Érythrée, de dépêcher une délégation à Addis Abéba pour une interaction constructive avec l'Éthiopie. L'UA, en tant que l'un des garants de l'Accord d'Alger, est restée engagée à promouvoir le dialogue entre les deux pays en vue de régler toutes les questions en suspens qui pourraient aboutir à la normalisation des relations.

**41.** La Conférence pourrait féliciter le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour son récent engagement à mettre en œuvre l'Accord de paix d'Alger qu'il a signé avec l'Érythrée après la fin de la guerre entre les deux pays et à « accepter intégralement » la décision de la Commission frontalière Éthiopie - Érythrée (EEBC). La Conférence pourrait également féliciter le Président Isaias Afwerki de l'État d'Érythrée pour le pas courageux qu'il a fait en ouvrant un nouveau chapitre de coopération et de bon voisinage. La Conférence exhorte vivement les Gouvernements de l'Érythrée et de l'Éthiopie à créer, sans délai, les conditions nécessaires à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix d'Alger et de la décision de la Commission frontalière Éthiopie - Érythrée. La Conférence réaffirme son engagement à accompagner les deux parties dans leurs efforts de normalisation des relations.

### **(iii) Région des Grands Lacs**

**42.** Lors de sa 30<sup>ème</sup> Session ordinaire, la Conférence avait exhorté les États membres de l'UA ayant les capacités logistiques requises à les mettre généreusement à la disposition de la **République démocratique du Congo (RDC)** pour la réussite du processus électoral et avait encouragé l'UA, avec la SADC, la CIRGL, et les Nations unies à continuer de conjuguer leurs efforts en vue d'un soutien cohérent et effectif à la RDC sur les plans financier, logistique et sécuritaire pour la tenue des élections. La Conférence

avait en outre exprimé son plein appui aux efforts du Président de la Commission en direction des autorités congolaises, tout en exhortant ces dernières à prendre les mesures visant à décriper la vie politique. L'Atelier d'Experts et la 20<sup>e</sup> réunion du Comité technique d'appui du Mécanisme régional de suivi (*Regional Oversight Mechanism/ROM*), de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, organisés conjointement par l'UA et les Nations unies, à Addis Abeba, du 26 au 28 février 2018, en vue de faire l'état de mise en œuvre de l'Accord-cadre et d'identifier les mesures possibles à prendre pour redynamiser le processus de suivi, ont été suivis par la 758<sup>eme</sup> réunion du Conseil de Paix et de Sécurité, le 14 mars 2018. Le Conseil a réaffirmé son attachement à la mise en œuvre dudit Accord-cadre et a noté les progrès accomplis dans la préparation des élections présidentielles et législatives, prévues le 23 décembre 2018. Le Conseil s'est aussi félicité des différentes initiatives prises par la SADC, la CEEAC, la CIRGL et d'autres Etats membres tels que le Gabon, et le Zimbabwe visant à soutenir la dynamique en perspective des élections en RDC. De même, le Président Joao Manuel Goncalves Lourenco de la République d'Angola, en sa qualité de Président de la CIRGL a reçu le Président Joseph Kabila pour une consultation en vue des prochaines élections en RDC.

**43.** Depuis le mois de mars 2018, une accalmie s'est installée et semble se renforcer dans le pays. Les fortes tensions qui avaient prévalu entre janvier et février 2018, ont fortement baissé, laissant ainsi place à un environnement général plus favorable au jeu politique.

**44.** D'autre part, des avancées significatives ont été enregistrées dans le processus électoral ; il s'agit notamment de la fin des opérations d'enrôlement sur le plan national. La loi sur la détermination et la répartition des sièges au Parlement sur la base des circonscriptions a été adoptée par le Parlement et promulguée par le Président de la RDC, elle est par conséquent entrée en vigueur. Néanmoins, l'audit du fichier électoral réalisé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), du 6 au 25 mai 2018, a révélé que 16,6% des électeurs, soit 6 640 000 électeurs ont été enregistrés sans empreintes, alors que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) avait déjà procédé à la radiation de 6,8 millions d'électeurs au cours de l'opération de déduplication. En outre, une polémique s'est instaurée autour de la machine à voter introduite par la CENI mais qui est rejetée par l'opposition. Néanmoins, la CENI continue d'insister sur l'utilisation de cette machine qui selon elle est un élément de rationalisation du processus électoral sans lequel elle serait contrainte de repousser les élections à avril 2019. En outre, le niveau de décaissement par le Gouvernement du budget pour l'organisation de ces élections, sans apport extérieur, connaît des retards qui peuvent impacter les délais prescrits pour les différentes phases préparatoires aux élections.

**45.** S'agissant de la situation sécuritaire, les rapports régulièrement présentés par la MONUSCO montrent une situation complexe qui pourrait avoir un impact réel sur la tenue des prochaines élections, en raison du discours politique que tiennent certains groupes armés nationaux. Ces rapports font état de cycles récurrents et nouveaux de conflits et de violences perpétrés par des groupes armés tant nationaux qu'étrangers, de la montée de la violence intercommunautaire, de la violence entretenue par certaines milices dans certaines régions du pays, ainsi que l'aggravation de la situation humanitaire qui a atteint des proportions catastrophiques dans certaines zones du pays. Le nombre de déplacés

Congolais aurait ainsi doublé pour atteindre 4,49 millions. Le nombre de réfugiés Congolais ayant fui le pays est estimé à 714 000. Au moins 13,1 millions de Congolais ont besoin d'une aide humanitaire dont plus de 7,7 millions souffrant d'insécurité alimentaire grave. C'est dans ce contexte humanitaire alarmant que s'est déclarée, à Bikoro, dans la Province de l'Équateur, le 8 mai 2018, une épidémie de fièvre Ebola. À la date du 31 mai 2018, 58 cas avaient été signalés contre 27 décès.

**46.** Dans ce contexte, la Conférence pourrait se féliciter des efforts remarquables déployés par les autorités congolaises, la CENI, la SADC, la CIRGL, la CEEAC et d'autres États membres de l'UA et les Nations unies s'agissant des préparatifs pour l'organisation des prochaines élections. Elle devrait renouveler son appel pour la mobilisation des appuis nécessaires auprès des États membres pour la réussite des élections présidentielles et législatives de décembre 2018 au Congo. La Conférence pourrait également encourager les acteurs politiques et sociaux congolais à privilégier les compromis politiques afin de préserver cette dynamique favorable à des joutes électorales apaisées. À cet égard, elle pourrait demander à la CENI de prendre les mesures nécessaires pour rendre opérationnelle l'équipe d'experts électoraux dépêchés par l'UA et les partenaires internationaux afin que cette équipe puisse apporter l'assistance et les garanties ou assurances requises quant à l'utilisation de la machine à voter. La Conférence pourrait également exhorter à la pleine coopération entre les Congolais, la MONUSCO et la Brigade d'intervention en ce qui concerne les opérations de sécurisation du pays et de neutralisation des groupes armés. Enfin, la Conférence pourrait marquer sa compassion à l'endroit du peuple congolais face à l'épidémie d'Ebola, appeler les États membres de l'UA à soutenir les populations affectées et demander au CPS de rester activement saisi de la question.

**47.** La situation en **République centrafricaine (RCA)** n'a pas connu d'évolution plus encourageante au cours de la période considérée. Au cours des mois de mars, avril et mai 2018, les violences se sont multipliées dans plusieurs provinces du pays mais également à Bangui. Les forces de la MINUSCA sont intervenues à plusieurs reprises, notamment au PK5 pour démanteler des bases de groupes armés dits d'auto-défense, qui rançonnaient les commerçants. Depuis décembre 2017, un groupe armé tel que le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) de Noureddine Adam, s'est particulièrement illustré en mettant en mouvement ses troupes en vue d'engager des hostilités sur une échelle plus large ou en proférant des menaces d'attaques, mais que le groupe a toujours démenti.

**48.** C'est dans ce contexte que le CPS de l'UA et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (COPSUE) ont entrepris une mission conjointe en RCA, les 7 et 8 mars 2018 et ce, dans le cadre du renforcement de la coopération et du dialogue politique entre les deux organisations, déjà manifestés par une mission conjointe similaire entreprise au Mali, en février 2015. La mission conjointe a permis d'évaluer le volume particulièrement important des besoins en assistance de la RCA afin de renforcer les capacités de résilience du pays et d'éloigner les risques d'instabilité.

**49.** L'initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA a constitué le principal axe d'effort de l'UA et des États membres de l'Afrique centrale. Le Panel de facilitation de l'Initiative a effectué, du 19 février au 1er avril 2018, une deuxième tournée de rencontres

aussi bien avec les groupes armés que les autorités administratives locales et des représentants de la société civile. Le Panel a reconnu la nécessité pour le gouvernement centrafricain d'accélérer le programme de DDR que plusieurs groupes armés attendent ainsi que le redéploiement de toutes les autorités préfectorales y compris leur appui en moyens roulants et la réhabilitation des locaux administratifs. Du 30 avril au 4 mai 2018, à Addis-Abéba, le Panel a organisé, avec l'appui de l'UE, une retraite au profit de ses membres en vue d'un renforcement de leurs capacités en matière de facilitation, et gestion pacifique des conflits.

**50.** La mission conjointe entreprise par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, Ambassadeur Smail Chergui et le Sous-Secrétaire général adjoint des Nations unies aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix et la tenue, à Bangui, le 11 avril 2018, de la première réunion du Groupe international de soutien à la Centrafrique (GIS-RCA) s'inscrivent également dans le cadre des efforts conjoints de l'UA et des Nations unies mais également de la CEEAC, pour la stabilisation et la reconstruction en RCA.

**51.** La situation en RCA demeure visiblement fragile, y compris la situation humanitaire. Dans ce contexte, la Conférence pourrait apporter son plein appui aux autorités centrafricaine dans leurs efforts de restauration de l'ordre et de l'autorité sur l'ensemble du territoire, y compris dans la reconstruction globale du pays. La Conférence pourrait condamner tous les actes des groupes armés dans le pays et réitérer son appel aux groupes armés afin qu'ils mettent un terme définitif aux attaques, respectent les autorités élues et décentralisées et s'inscrivent sans conditions au processus politique de règlement de la crise en cours. Elle devrait appeler les États membres du Panel mais également les autres États membres de l'UA à apporter leurs appuis à la mise en œuvre de l'Initiative africaine.

**52.** La Conférence pourrait également saluer les efforts des partenaires internationaux de la RCA, notamment l'UE, et les encourager à les poursuivre, y compris redoubler leurs efforts en appui au règlement de la situation humanitaire dans le pays, en particulier à ceux qui se trouvent dans les camps des personnes déplacées. Elle devrait en outre saluer l'action de la MINUSCA tout en insistant sur le renforcement effectif de la Mission tel qu'annoncé en novembre 2017. Les États membres de la région de l'Afrique centrale peuvent également être appelés à un effort supplémentaire d'accompagnement et de soutien à la RCA.

**53.** Depuis le 30<sup>ème</sup> Sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba les 29 et 30 janvier 2018, **la situation politique au Burundi** a continué à être une préoccupation pour l'Union africaine qui a poursuivi ses efforts, en coopération avec la Communauté est-africaine pour soutenir les parties burundaises en vue de surmonter les obstacles et reprendre le Dialogue après l'impasse d'Arusha en décembre 2017. Réunis à Kampala le 23 février 2018 à l'occasion de leur 19<sup>e</sup> Sommet, les chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté est-africaine ont décidé de poursuivre leurs efforts en vue de la relance du processus de Dialogue. Pour donner suite à cet appel, le Facilitateur, l'ancien Président Benjamin MKAPA, a décidé de convoquer le 5<sup>e</sup> Round des négociations à Entebbe du 24 au 28 avril 2018. Toutefois, le Gouvernement burundais, en plein

préparatifs du référendum constitutionnel, a fait savoir qu'il ne serait pas disponible à la date indiquée, ce qui a conduit le Facilitateur à suspendre son initiative.

**54.** Sur le plan sécuritaire, il convient de rappeler que la situation est restée stable dans l'ensemble, même si l'opposition n'a cessé de faire état de harcèlements, d'arrestations arbitraires et de menaces pesant sur ses partisans et sur quiconque prônerait l'abstention ou le NON au référendum. La campagne a été effectivement ouverte le 1er mai pour s'achever le 14 mai et le référendum a eu lieu le 17 mai 2018. Dans l'ensemble, la campagne s'est déroulée sans incidents majeurs, hormis l'attaque perpétrée par un groupe non encore identifié dans la nuit du 11 au 12 mai à la Colline de Ruhagarika dans la Commune de Buganda, Province de Cibitoke, qui a fait 26 morts et 7 blessés selon le bilan officiel. Pendant cette période, le Gouvernement a continué le processus de libération des prisonniers politiques annoncé l'année dernière par le chef de l'État : ainsi, le 16 mars, 740 prisonniers, dont 450 « manifestants » des événements de 2015, ont retrouvé la liberté. De son côté, l'opposition a dénoncé le verrouillage des médias officiels, des harcèlements, arrestations arbitraires et menaces. Deux (2) médias étrangers, la BBC et la Voix de l'Amérique (VOA) ont été suspendus pendant six (6) mois pour « manque de professionnalisme ». Par ailleurs, l'Entente sur le déploiement des experts militaires et des droits de l'homme n'a pas encore été signée.

**55.** Au lendemain de l'annonce des résultats du référendum, le Président Nkurunziza a déclaré qu'il ne sera pas candidat aux élections présidentielles de 2020 et soutiendra le prochain Président.

**56.** En ce qui concerne la situation humanitaire et socio-économique, il convient de noter qu'au début du mois d'avril 2018, 1600 réfugiés Burundais qui avaient quitté un camp en RDC pour rejoindre le Rwanda ont été refoulés vers leur pays d'origine. Il convient de noter que le Burundi, la Tanzanie et le HCR ont signé un accord pour poursuivre le retour volontaire des réfugiés au Burundi. La situation socio-économique globale du pays est demeurée fragile, dans le contexte des sanctions prises par l'Union européenne contre les autorités burundaises.

**57.** La Conférence a pris bonne note de la Déclaration du Président Pierre Nkurunziza de ne pas se présenter aux élections présidentielles de 2020 et exhorte le gouvernement et les partis politiques à travailler ensemble pour promouvoir un dialogue inclusif et consensuel. La Conférence pourrait demander à la Commission de soutenir le Burundi au cours de cette phase et de contribuer, avec la Communauté de l'Afrique de l'Est et de son facilitateur S. E. M. Benjamin Nkapa, au succès du dialogue inclusif et de consolidation de la démocratie et du respect des droits de l'homme au Burundi. La Conférence pourrait aussi féliciter S. E. Yoweri Museveni, Président de la République d'Ouganda et Médiateur de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est pour le Dialogue Inter-Burundais. La Conférence pourrait saluer la signature d'un Accord entre le Burundi, la Tanzanie et le HCR en ce qui concerne le retour des réfugiés burundais. La Conférence pourrait également demander la levée des sanctions imposées par l'Union européenne au Burundi, afin d'alléger la situation socioéconomique dans le pays.



**(iv) Afrique de l'Ouest et Sahel**

**58.** La situation en **Guinée- Bissau** continue d'être une préoccupation majeure, notamment au cours de la 30<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue les 28 et 29 janvier, à Addis Abéba, la Conférence a appelé les parties prenantes Bissau-guinéennes pour qu'elles mettent en œuvre la Feuille de route de 2016 de Bissau et l'Accord de Conakry aux fins de régler la crise et d'assurer l'organisation réussie et rapide des élections législatives prévues pour 2018. La Conférence a également souligné la responsabilité principale du Président de la République de créer des conditions inclusives pour promouvoir un dialogue véritable et inclusif, et a exhorté toutes les parties prenantes à ne pas s'abstenir de toutes actions qui pourraient aggraver davantage la crise. La Conférence a en outre réitéré son soutien aux efforts de médiation qui ont été déployés par la CEDEAO aux fins de renforcer la stabilité en Guinée Bissau.

**59.** Le 29 mars 2018 à Addis Abéba, la 760<sup>ème</sup> réunion du CPS a réitéré les décisions de la Conférence et a souligné que l'Accord de Conakry de 2016 demeure le cadre principal pour le règlement pacifique de la crise politique et a exhorté les acteurs Bissau-guinéens à respecter leurs engagements et à mettre en œuvre la Feuille de route de Bissau et l'Accord de Conakry de 2016. Par ailleurs, le Conseil a souligné que les sanctions imposées par la CEDEAO doivent demeurer en vigueur jusqu' à ce que l'Accord de Conakry soit pleinement mis en œuvre.

**60.** Au cours de la période sous examen, les chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, se sont réunis le 14 avril 2018, à Lomé, au Togo pour un Sommet extraordinaire et ont souligné, entre autres, la nécessité de mettre intégralement en œuvre l'Accord de Conakry. Dans ce contexte, le Président de la République José Mário Vaz a affirmé que les parties sont parvenues à un consensus sur certains aspects clefs de l'Accord de Conakry, y compris la nomination de M. Aristides Gomes comme nouveau Premier Ministre. Ils ont également convenu du 18 novembre comme date des élections législatives. Par la suite, la CEDEAO a approuvé le consensus et a prolongé le mandat de la Mission de la CEDEAO en Guinée Bissau (ECOMIB) jusqu'au 30 juin 2018.

**61.** Le 16 avril 2018, à la suite du Sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu à Lomé au Togo, le 14 avril 2018, le Président de la République José Mário Vaz, a démis de ses fonctions le Premier Ministre M. Artur Silva et l'a remplacé par M. Aristides Gomes. Par ailleurs, le 19 avril, l'Assemblée nationale populaire (Assembleia Nacional Popular- ANP) a, lors d'une plénière, procédé à l'élection des membres de la Commission nationale électorale (Comissão Nacional de Eleições -CNE) et a prolongé le mandat de la législature tout en approuvant la date du 18 novembre comme étant celle des élections législatives. Le 26 avril 2018, le Président Jose Mario Vaz a fait prêter serment au nouveau gouvernement composé de tous les partis politiques.

**62.** La Conférence pourrait féliciter les dirigeants Bissau-guinéens d'avoir adhéré à l'Accord de Conakry de 2016, démontrant ainsi leur engagement à et au respect de la Constitution de leur pays. La Conférence pourrait également souligner que, bien qu'il y ait des progrès, il est impérieux pour la Guinée Bissau de consolider les avancées réalisées à ce jour, en agissant à l'unisson pour le bien du pays. La Conférence pourrait en outre

réitérer son appréciation pour les efforts déployés par la CEDEAO, le CPLP, l'UE et les Nations unies dans le règlement de la situation en vue de la quête d'une solution durable à la crise en Guinée Bissau.

**63.** Au cours de la période sous examen, la situation au **Mali** a été marquée par les préparatifs des prochaines élections présidentielles. Aux termes de la feuille de route pour la mise en œuvre du chronogramme d'actions prioritaires, signée le 22 mars 2018, les parties signataires de l'Accord se sont mises d'accord sur le report des élections régionales, locales et communales. Dans ce contexte, le Gouvernement malien a pris des mesures qui répondent aux exigences de l'ensemble de la classe politique pour ainsi assurer des élections apaisées. Il s'agit notamment de l'adoption d'une nouvelle loi électorale et de l'audit du fichier électoral. Le 27 avril 2018, le Gouvernement a officiellement convoqué le corps électoral pour le scrutin présidentiel du 29 juillet 2018. Dans cette perspective, le Président de la Commission de l'UA a déployé au Mali, du 9 au 18 mai 2018, une mission d'observation pré-électorale.

**64.** La situation au Mali a été également marquée par la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Dans ce contexte, des progrès ont été réalisés notamment la signature par les parties d'une feuille de route pour la mise en œuvre du chronogramme d'actions prioritaires, des mesures visant à doter les autorités intérimaires des moyens nécessaires pour leur fonctionnement ; l'adoption d'une loi portant création des collectivités de Ménaka et de Taoudénit, la prise de fonction de l'Observateur indépendant ; la mise en place de l'Etat-Major du Mécanisme opérationnel de Coordination (MOC), basé à Kidal, la mise à disposition de moyens logistiques pour le renforcement des capacités du MOC de Gao, des efforts en cours pour le pré-enregistrèrent des combattants éligibles au DDR etc. Il est également important de noter le renforcement de la confiance entre les parties signataires, les récentes visites du Premier Ministre malien à Kidal et dans d'autres régions du Nord constituent une illustration de cette confiance.

**65.** Cependant, d'importants défis restent à relever. Il s'agit notamment du référendum constitutionnel, qui a été reporté sine die, le retard dans le démarrage de l'opérationnalisation du processus de cantonnement, l'intégration et DDR, l'intensification des attaques terroristes, les affrontements intercommunautaires entre Peulhs et Dogons, ainsi qu'entre Peulhs et Daoussaks, la dégradation de la sécurité au Nord et au Centre qui entraîne la multiplication des violations des droits humains, etc. Il importe de souligner que les parties signataires de l'Accord poursuivent leurs concertations en vue de gérer les questions pendantes dans le cadre de la mise en œuvre de ce dernier. Le Gouvernement mène également des efforts de redéploiement de l'administration au centre du pays pour juguler les affrontements intercommunautaires et les agissements des mouvements terroristes.

**66.** S'agissant de la **région du Sahel**, la situation a été marquée par l'intensification des attaques terroristes, au Nord et au Centre du Mali, ainsi que dans la région frontalière entre le Burkina, le Mali et le Niger, spécialement contre les populations civiles, les forces de défense et de sécurité des pays de la région et les forces internationales présentes au Mali, en particulier celles de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies

pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de l'Opération française Barkhane, ainsi qu'une prolifération de groupes terroristes et d'autres groupes armés.

**67.** C'est dans ce contexte très particulier du Mali et de la région du Sahel que le CPS, en sa 759<sup>e</sup> réunion tenue le 23 mars 2018, a examiné la situation au Mali et au Sahel et l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel. Le Conseil a, entre autres, décidé de proroger le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel pour une période additionnelle de douze (12) mois, à compter du 12 avril 2018, et souligné l'impératif que revêt le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité du Mali, tant en termes de formation que d'équipement.

**68.** Au mois de mars 2018, l'Union Africaine a organisé une réunion consultative stratégique sur le Sahel avec comme principal objectif de faire le point avec l'ensemble de ses partenaires et d'élaborer une feuille de route plus réaliste concernant la région du Sahel. Compte tenu des difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord précité au Mali, il importe que l'UA et la communauté internationale appuient fortement le processus électoral malien en vue de la tenue d'élections locales, communales partielles, régionales et présidentielles consensuelles et apaisées. Compte tenu de la gravité et de la particularité de la situation au Mali et dans la région du Sahel, une réponse coordonnée à l'échelle régionale, continentale et internationale s'avère nécessaire.

**69.** Des progrès ont été réalisés dans les efforts visant à rendre opérationnelle la **Force conjointe G5 Sahel**. En particulier, des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en place d'un poste de commandement central de la Force, le lancement effectif par la Force conjointe, en novembre 2017 et février 2018, d'opérations transfrontalières conjointes entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, et le lancement, en mai 2018, d'une opération conjointe par les contingents de la Force conjointe G5 Sahel du Burkina Faso et du Niger, avec pour objectif de limiter la liberté d'action des groupes terroristes sur une zone d'environ 4000 km<sup>2</sup>. Ces opérations ont confirmé la capacité opérationnelle de la Force conjointe, même si beaucoup reste à faire dans ce domaine.

**70.** Il convient toutefois de souligner que la Force conjointe met trop de temps à devenir pleinement opérationnelle, notamment en raison du manque de financement durable, d'équipement et de soutien logistique, ainsi que du retard dans le respect des engagements pris par la Communauté internationale, en particulier par la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel tenue le 23 février 2018 à Bruxelles. Les États membres de la Force conjointe G5 Sahel dépendent actuellement de leurs propres ressources pour mener des opérations contre les groupes terroristes.

**71.** Dans ce contexte, la Conférence pourrait se féliciter des progrès accomplis dans la mobilisation et le déploiement du personnel dans l'opérationnalisation de la Force conjointe G5 Sahel. La Conférence pourrait se féliciter des annonces de contribution faites par les différents partenaires lors de la Conférence de Bruxelles et les appelle à honorer leurs engagements, et réitérer en outre son appel à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité des Nations Unies, à prendre les décisions appropriées, afin d'assurer un financement durable et prévisible de la Force conjointe. La Conférence pourrait également souligner l'engagement de l'UA à contribuer à l'élaboration d'une

réponse coordonnée au niveau régional dans le cadre du Processus de Nouakchott, ainsi que des autres CER sur le renforcement de la coopération sécuritaire dans la région du Sahel-Sahara; et réitérer en outre la nécessité d'une approche globale visant à relever les défis dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et du développement auxquels la région est confrontée.

**(v) La Force multinationale mixte (FMM) contre le Groupe terroriste Boko Haram**

**72.** Le Groupe terroriste Boko Haram demeure une sérieuse menace à la sécurité régionale dans le Bassin du Lac Tchad. Motivé par le violent extrémisme, Boko Haram utilise des bombes humaines et des véhicules piégés pour perpétrer des attaques contre les forces de sécurité et les populations civiles dans les pays de la région que sont le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria. Les activités de Boko Haram ont eu pour conséquence le déplacement de plus de 2.3 millions de personnes tout en exposant plus de 20 millions dans les zones touchées à un besoin aigu d'assistance humanitaire. La **Force régionale multinationale mixte (FMM)** conduit présentement l'opération AMNI FAKAT pour débarrasser les îles du Lac Tchad des groupes terroristes et ce, malgré ses limites en termes de moyens amphibies et de moyens aériens de collectes de renseignements. Parallèlement aux opérations militaires, la FMM conduit des opérations aux fins de gagner le cœur et les esprits des populations susceptibles d'être recrutées tout en encourageant les militants de Boko Haram à capituler. Les opérations de la FMM ont abouti à l'affaiblissement des capacités de Boko Haram et ont entravé sa liberté de mouvement, réduit la fréquence de ses attaques, secouru plus de 21000 civils kidnappés, y compris les jeunes filles de l'école Dapchi enlevées plus tôt au Nord-Est du Nigeria. Les développements, en particulier le sauvetage rapide des écolières soulignent la capacité opérationnelle croissante des forces de sécurité nigérianes, et accroissent la confiance des populations touchées en la capacité de la FMM en général à assurer la protection des civils dans la situation de conflits. Pour sa part, l'UA continue de soutenir les opérations de la FMM en lui fournissant des équipements, un financement et des ressources humaines supplémentaires. Les partenaires de l'UA, en particulier l'Union européenne (UE), le Royaume Uni (RU) et la Turquie apportent un soutien logistique et financier à la FMM. L'UA soutient aussi la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) dans la formulation de la Stratégie régionale globale de stabilisation et de redressement des zones touchées par Boko Haram.

**73.** La Conférence pourrait saluer les efforts déployés par les pays du Bassin du Lac Tchad, à savoir le Cameroun, le Tchad, le Niger, le Nigéria et le Bénin dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram à travers la FMM. La Conférence pourrait également féliciter les partenaires de l'UA pour leurs contributions à la lutte contre le groupe terroriste. La Conférence pourrait appeler à des efforts supplémentaires pour mobiliser un soutien additionnel à la FMM, afin de lui permettre de combler son manque de capacités, en particulier en ce qui est les équipements amphibies et les équipements de lutte contre les engins explosifs improvisés et les projets à impact rapide. La Conférence pourrait également rappeler les efforts des pays du Bassin du Lac Tchad en vue de recharger les ressources en diminution du Lac Tchad. A cet égard, la Conférence pourrait saluer la Conférence internationale sur le sauvetage du Lac Tchad, qui s'est tenue en mars 2018, à Abuja, au Nigéria, et appeler la communauté internationale à participer activement au processus de redressement du Lac Tchad.

**(vi) Afrique du Nord**

**74.** La 30<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue en janvier 2018, à Addis Abéba, a exprimé ses profondes préoccupations face à l'impasse politique et à la situation sécuritaire persistantes en Lybie et à son impact négatif sur le peuple libyen, les institutions du pays et sur la sécurité et la stabilité des pays voisins. La Conférence a en outre souligné l'importance de renouveler et de renforcer la coopération entre l'Union africaine, les pays voisins et les Nations unies dans le règlement de la crise libyenne, en vue de parvenir à un large consensus sur les objectifs à atteindre.

**75.** C'est dans ce contexte que l'UA poursuit son interaction avec les parties prenantes libyennes et le quartet pour la Lybie (l'Union africaine, les Nations unies, l'Union européenne et la Ligue des États arabes), ainsi que les pays voisins. À cette fin, le Comité de haut niveau sur la Lybie a organisé une réunion au niveau ministériel, le 17 avril 2018, et a convenu de renforcer la coopération avec les Nations unies en vue de parvenir à un large consensus sur les actions à entreprendre et d'assurer une coordination effective entre les deux organisations en appui aux efforts visant à trouver une solution durable à la crise. Afin de surmonter les différends entre les parties prenantes libyennes, le Comité compte également appelé à l'organisation d'une Conférence de réconciliation nationale sous les auspices de l'UA et de l'ONU.

**76.** En général, au cours de période sous examen, il n'y a pas eu de nette amélioration dans les développements politiques dans le pays. Les Comités de dialogue créés par la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État en septembre 2017 n'ont pas réussi à faire des progrès en ce qui concerne la facilitation des accords par les parties libyennes sur les amendements de l'Accord politique Libyen (LPA), signé à Skhirat, au Maroc, le 15 décembre 2015. Pour leur part, les Nations unies a initié son engagement en planifiant et préparant le processus pour l'organisation des élections législatives et présidentielles avant la fin de l'année 2018. À cette fin, il est important de souligner le communiqué conjoint publié par Favez al-Sarraj, Président du Conseil présidentiel de la Lybie et Premier Ministre du Gouvernement d'entente nationale, Ageela Saleh Président de la Chambre des représentants, Khaled Mishri, Président du Conseil d'État et le Général Khalifa Hafter, chef de l'Armée nationale Libyenne lors de la clôture de la Conférence de Paris tenue le 29 mai 2018. Les quatre personnalités libyennes ont convenu de tenir les élections présidentielles et législatives, le 10 décembre 2018.

**77.** Bien que le niveau de la violence a diminué, en particulier à Tripoli, la situation sécuritaire globale dans le pays demeure fragile comme cela a été démontré par le bombardement du siège de la Commission électorale, le 2 mai 2018. La situation sécuritaire à Sabha, au Sud de la Lybie demeure également une préoccupation majeure avec une prolifération considérable des groupes armés et des activités criminelles. Il n'y a toujours pas d'amélioration dans la situation humanitaire dans le pays. Outre la situation très difficile des migrants africains dans les camps sous le contrôle des milices armées, le sort des réfugiés et des personnes déplacées reste une grande préoccupation, car la réponse des agences humanitaires à leurs besoins est loin du niveau attendu. La situation sécuritaire et humanitaire a été également compromise par la poursuite du flux illégal et

incontrôlé d'armes et de munitions dans le pays, et ce, en totale contravention aux résolutions pertinentes des Nations unies.

**78.** Dans ce contexte, la Conférence pourrait prendre note des efforts déployés au niveau régional, continental et international afin de changer la situation en Libye, avec l'objectif de promouvoir la réconciliation nationale et de mener à bien la transition en cours en Libye, et se féliciter de l'organisation des réunions sur la Libye par les pays voisins, le Quartet, les Nations unies et d'autres partenaires. Elle pourrait approuver les conclusions de la réunion au niveau ministériel tenue à Addis Abéba, le 17 Avril 2018 et se féliciter de l'organisation, sous l'égide des Nations unies, de la Conférence internationale sur la Libye, le 29 mai 2018, à Paris. À cet égard, la Conférence pourrait prendre note de l'engagement des dirigeants libyens à mettre en œuvre les conclusions de la Conférence internationale sur la Libye, en particulier le respect des délais prévus pour la mise en place d'une base constitutionnelle, l'adoption de lois électorales, l'organisation des élections législatives et présidentielle, ainsi que d'une Conférence politique ouverte à tous. La Conférence pourrait en outre appeler à l'organisation d'un Forum inclusif de réconciliation nationale inter libyenne, sous les auspices des Nations unies et de l'Union Africaine, au mois d'août 2018, en vue de créer les conditions propices à l'organisation d'élections crédibles et pacifiques. A cette fin, elle pourrait prier les Nations unies et l'Union africaine à continuer leur coordination étroite sur la question et à mobiliser le soutien nécessaire à la tenue de ce Forum. Enfin, la Conférence pourrait exprimer, une fois encore, son appréciation à Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Président du Comité de haut Niveau de l'UA sur la Libye, pour la poursuite des efforts en vue d'un retour à une paix définitive en Libye.

#### **(vii) Sahara occidental**

**79.** Le CPS rappelle la décision Assembly/AU/ Dec.653 (XXIX), prise lors de vingt-neuvième Session ordinaire de l'Union tenue les 3 et 4 juillet 2017, à Addis Abéba, dans laquelle la Conférence a exhorté le Président la Commission de l'UA, en consultation avec le CPS de l'UA, à prendre les mesures appropriées (y compris la revitalisation éventuelle du Comité des chefs d'État, décidé en 1978) pour soutenir les efforts des Nations unies et encourager les parties, qui sont maintenant des États membres de l'UA, à coopérer, en bonne foi, en vue d'assurer le succès du nouveau processus et lui a également demandé de faire rapport à la Conférence sur les mesures et les initiatives prises en partenariat avec les Nations unies. Le CPS rappelle également la décision Assembly/AU/Dec.677 (XXX) prise lors de la trentième Session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue les 28 et 29 janvier 2018, à Addis Abéba.

**80.** Au cours de la période sous examen, l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, le Président Horst Köhler, a poursuivi son dialogue et ses consultations avec les deux parties et les pays voisins. Selon le rapport du Secrétaire général des Nations unies S/2018/277 du 29 mars 2018, l'Envoyé personnel a rencontré les 25 et 26 janvier, le Secrétaire général du Front Polisario, à Berlin. Les consultations ont abordé en profondeur les dimensions politiques, socio-économiques et humanitaires du conflit et la situation des deux côtés du mur de sable. L'Envoyé spécial a rencontré le Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale du Maroc, à Lisbonne. Il a également rencontré les Ministres des Affaires étrangères et de la Coopération de la

Mauritanie et de l'Algérie, à Berlin. Par conséquent, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 2414(2018) qui a renouvelé le mandat de la MINURSO pour une période de six mois seulement, jusqu'au 31 octobre 2018. Le Conseil a reconnu que le statu quo n'est pas acceptable et que des progrès dans les négociations sont nécessaires, afin d'améliorer la qualité de vie du peuple du Sahara occidental sous tous ses aspects. À cet égard, le Conseil a appelé les deux parties à reprendre les négociations, sans conditions préalables et en bonne foi, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui garantira l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte des arrangements conformes aux principes et objectifs de la Charte des Nations unies tout en notant le rôle et les responsabilités des parties à cet égard.

**81.** En s'acquittant du mandat qui lui a été confié par les chefs d'État et de Gouvernement lors de la 29<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue les 3 et 4 juillet 2017, le Président de la Commission a eu des consultations avec les deux États membres, les pays voisins, ainsi que d'autres pays africains dans la quête d'un règlement au conflit, conformément à la légalité internationale. À cet égard, le Président s'est rendu au Royaume du Maroc, les 5 et 6 juin, où il a tenu des consultations avec le Roi du Maroc et le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. Il s'est ensuite rendu en République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), les 19 et 20 juin, et a rencontré le Président et le Ministre des Affaires étrangères de la RASD. Il s'est également rendu à Alger, les 11 et 12 mars 2018, et a rencontré le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères d'Algérie, puis s'est rendu à Nouakchott, le 27 mars 2018 où il a rencontré le Président de la Mauritanie.

**82.** Le Président présentera un rapport sur ses consultations à la Conférence, le 1<sup>er</sup> juillet 2018 à Nouakchott.

## **B. QUESTIONS THÉMATIQUES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ**

### **a) Développement de la Force Africaine en attente et harmonisation des activités de la CARIC**

**83.** La 30<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence tenue les 28 et 29 janvier 2018, à Addis Abéba, en Ethiopie, a approuvé le rapport sur la mission de vérification, de confirmation et de validation des capacités annoncées à la Force africaine en attente (FAA), effectuée par la Commission du 19 avril au 31 octobre 2017. Le rapport fournit des détails sur l'état de préparation des Forces régionales en attente, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.589 (XXVI) de janvier 2016 de la Conférence, et a confirmé que la FAA est prête à être déployée dès qu'elle sera mandatée par le CPS ou la Conférence. Dans ce contexte, la décision Assembly/AU/Dec.679 (XXX), tel qu'adoptée par la 30<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence, appelle toutes les parties prenantes à soutenir la réalisation de l'opérationnalisation totale de la FAA, à harmoniser les activités de la CARIC avec le Cadre de la FAA et à renforcer la coopération avec toutes les coalitions ad hoc, à savoir la FMM, la Force conjointe du Groupe des cinq Sahel et l'ICR-LRA. À cet égard, la Conférence a exhorté le CPS à continuer de mandater et de déployer

la FAA pour les opérations de soutien à la paix de l'UA, y compris le recours à des coalitions ad hoc, conformément à l'Acte constitutif de l'UA.

**84.** Conformément à la décision Assembly/AU/Dec.679 (XXX), la Commission a fait une communication au CPS, lors de sa 767<sup>ème</sup> réunion tenue le 25 avril 2018, à Addis Abéba, en Éthiopie, sur les mesures prises pour renforcer davantage la préparation opérationnelle de la FAA et a noté les déploiements récents des opérations régionales de soutien à la paix par la SADC au Lesotho et de la CEDEAO en Gambie. La Commission a en outre souligné que ces déploiements soulignent la nécessité d'une prise de décision politique et de processus d'autorisation harmonisés et cohérents entre le CPS au niveau continental et les organes politiques des CER/RMS et de plus de clarté sur les modalités de déploiement entre ces deux parties, y compris la consultation et l'implication appropriées des CER/MR dans la prise de décision sur la paix et la sécurité.

**85.** La Commission se propose de réunir les organes politiques et techniques des CER/MR afin de réviser le projet de Cadre juridique du Protocole d'accord entre l'UA et les CER/MR sur le déploiement de la FAA. Le projet de Cadre juridique sera par la suite soumis au CPS pour examen. La Commission a également finalisé ses consultations élargies sur la portée et le contenu de la nouvelle doctrine des OSP et du Concept de la FAA.

**86.** La Commission a pris des mesures pour mobiliser, élaborer et créer les capacités pour employer et déployer la FAA, en utilisant le transport aérien stratégique. Le Concept de transport aérien stratégique et son plan de mise en œuvre ont été révisés pour qu'ils répondent aux conditions de la FAA conformément au Plan de travail quinquennal révisé de Maputo (2016-2020). La Commission continue d'opérationnaliser et de renforcer le Centre Continental de coordination de mouvement (CMCC) et a mis en place le Centre régional de coordination de mouvement en consultation et coordination avec les CER/MR. Au cours de la période sous examen, la Commission a visité et a eu des consultations avec l'EASF, la NARC et la CEDEAO et l'ECCAS pour évaluer les capacités du transport aérien stratégique dont ces CER disposent ou qu'elles peuvent mobiliser pour déployer leurs forces ou soutenir les autres CER à déployer la FAA. La Commission est également en discussion avec nos partenaires pour voir les options disponibles hors du continent. La Commission se prépare à visiter et à avoir des discussions avec la SADC en juillet.

**87.** En ce qui concerne l'harmonisation des activités de la CARIC avec le cadre de la FAA, les activités de la CARICE ont été intégrées dans le plan de travail quinquennal révisé de Maputo et synchronisées avec la FAA de manière plus intégrée et systématique. S'agissant du renforcement de la coopération entre la FAA et les Coalitions ad hoc, à savoir la FMM, la Force conjointe du G5 Sahel, la Commission a continué à apporter un soutien technique et stratégique à ces opérations de soutien à la paix en cours.

**88.** Il est prévu que la CARIC participe aux activités de la FAA, y compris les exercices de formation/entraînement en mettant à disposition ses bases logistiques pour qu'elles soient utilisées par la FAA. La Commission prévoit également de lancer la rédaction et les phases consultatives de la Doctrine des OSP de l'UA et du processus d'élaboration du Concept de la FAA dans lequel les concepts de la CARIC pourraient être examinés. La Commission continuera à faire des progrès en renforçant son IHL, le Cadre des droits



de l'homme et de respect de la discipline et de la conduite en soumettant les politiques afférentes au prochain CTSDSS pour approbation.

**89.** Compte tenu de ce qui précède, la Conférence pourrait instruire que, conformément à la mise en œuvre de la décision Assembly/AU/Dec.679 (XXX) et du Communiqué PSC/PR/COMM.(DCCLXVII), des communications trimestrielles soient faites par les CER/MR au CPS sur les situations de conflit dans leurs régions, conformément aux articles 12 et 16 du Protocole relatif à la création du CPS de l'UA, afin d'assurer un accord, une prise de décision et un engagement stratégiques et politiques conjoints entre l'UA et les CER/MR sur des questions clés. Deuxièmement, en ce qui concerne la tenue d'échanges réguliers entre le CPS et les organes compétents des CER/MR, le renforcement de la FAA et de sa Capacité de Déploiement Rapide et la mise en œuvre d'autres initiatives conjointes, la Commission pourrait également instruire que des mises à jour trimestrielles soient faites par la Commission au CPS, sur l'harmonisation des activités de la CARIC et le renforcement de la Coopération avec la Force conjointe du G5 Sahel, la FMM, et l'ICR-LRA en vue d'assurer une compréhension commune de l'état actuel de l'opérationnalisation de la FAA et de sa Capacité de Déploiement Rapide, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.679 (XXX). La Conférence pourrait demander à la Commission d'interagir avec les CER/MR, afin d'accélérer la finalisation du projet de Cadre juridique de la FAA et de tous les autres documents politiques nécessaires, qui faciliteront une prise de décision politique et un processus d'autorisation harmonisés entre l'UA et les CER/MR pour la FAA et les opérations de soutien à la paix de l'UA sur le continent.

#### **b) Redynamisation du fonds de la paix**

**90.** En effet, Il convient de noter que les efforts redoublés de l'UA pour une meilleure prise en charge des défis sécuritaires passe aussi par l'effort renouvelé pour revitaliser le Fonds de la paix de l'UA, comme maillon essentiel de l'APSA. Le Sommet de l'UA de janvier 2018 a adopté l'instrument du Fonds de la paix sur la base de la structure de gouvernance et de gestion approuvée par le Conseil de paix et de sécurité, le Conseil exécutif de l'UA et la Conférence de l'UA en 2017. Suite à l'adoption de cet instrument, les structures de gouvernance et de gestion du Fonds de la paix seront bientôt adoptées, y compris la création du Conseil d'Administration pour surveiller la mise en place des structures de gouvernance et de gestion du Fonds.

**91.** L'état actuel des contributions financières versées par les États membres au Fonds de la paix s'élève à 42.4 millions de dollars EU, ce qui représente le plus haut niveau de contributions versées par les Etats membres depuis la création du Fonds en 1993. Il convient de noter que 28 Etats membres de l'UA ont versé leurs contributions au Fonds de la paix en 2017, juste avant la création des structures de gouvernance et de gestion adoptées. Ceci est un signal fort du taux croissant de volonté et d'engagement à mettre en œuvre la Décision de Kigali sur le Fonds de la paix. L'objectif c'est d'avoir le montant global du Fonds de dotation de 400 millions dollars Eu dans les caisses avant 2021. La levée de fonds pour le Fonds de la paix permettra à l'UA de mettre en œuvre la décision de la Conférence de 2015 pour financer 25% de son budget des opérations de soutien à la paix, ainsi que d'autres activités opérationnelles clés de paix et de sécurité.

**92.** Par ailleurs, le Haut Représentant du Président de la Commission pour le Financement de l'Union et le Fonds de la paix, Dr. Donald Kaberuka, poursuit ses efforts pour mobiliser davantage de soutien et de ressources pour permettre en vue de la réalisation de l'objectif du financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix autorisées par l'UA, ainsi que le Fonds de la paix. C'est dans ce contexte que le Haut Représentant a entrepris, du 4 au 8 juin 2018, une mission de consultation avec des hauts responsables de l'Union Européenne, de la France et du Royaume Uni. In fine, il relève d'un objectif stratégique pour l'Afrique et l'UA, en tant principale organisation continentale, de sécuriser l'accès des contributions mises à recouvrement des Nations unies pour renforcer les efforts de paix en Afrique.

**c) Renforcement du Partenariat entre l'AU et les Communautés économiques régionales (CER/Mécanismes Régionaux de Prévention, de Gestion et de Règlement des Conflits (MR))**

**93.** Au cours de la période sous examen, des mesures ont été prises dans le prolongement du Protocole d'accord sur la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité, signé entre l'UA et les CER/MR à Addis Abéba, le 28 janvier 2008. L'UA et les CER/MR continuent également de mettre en œuvre la Feuille de Route (2016-2020) de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, adoptée en 2015, en vue de renforcer leur coordination et promouvoir davantage de synergie dans leurs actions dans le domaine de la paix et la de sécurité. Les Bureaux de liaison des CER/MR auprès de l'UA ont assuré une participation continue au nom de leurs divers CER/MR respectifs aux activités de l'UA. Sur la base de l'initiative du Président de la Commission, des efforts sont en cours en vue de rationaliser les Bureaux de Liaison de l'UA, à travers la création de bureaux régionaux, en vue d'accroître la visibilité de l'UA sur le terrain où vivent les Africains, tout en économisant les dépenses en matière d'utilisation des ressources humaines et financières.

**94.** Au moment de la finalisation du présent rapport, des plans sont en cours pour la tenue d'une réunion des experts de haut niveau de l'UA et des CER/MR pour, entre autres, examiner l'état de mise en œuvre du Protocole d'accord de 2008 entre l'UA et les CER/MR et des amendements potentiels, et discuter du financement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité au-delà de décembre 2018 lorsque le Programme d'appui III de l'Union européenne s'achèvera.

**95.** Pour sa part, et en application à ses méthodes de travail et au renforcement du partenariat avec les CER/MR, le Conseil de paix et de sécurité a invité régulièrement les CER/MR à ses réunions, surtout ceux qui sont concernés par les questions à l'ordre du jour des réunions du CPS, et ce conformément aux décisions adoptées lors des retraites antérieures du CPS, et en particulier la retraite du CPS avec les CER/MR tenue à Abuja au Nigéria, du 14 au 16 septembre 2015, qui a appelé à un rôle plus ferme des CER/MR dans la fourniture de contributions au processus de prise de décision du CPS. Par ailleurs, dans ces diverses réunions, le CPS a constamment encouragé les CER/MR à renforcer les efforts de prévention et de règlement des conflits dans leurs régions respectives.

**96.** Outre la question des élections nationales dans les États membres, la Commission, à travers le Département des Affaires politiques, a collaboré avec les

CER/MR sur nombre d'initiatives visant à prévenir, gérer et régler les conflits. Il convient de mentionner deux de ces initiatives en ce qui concerne la libre circulation des personnes. Suite à l'adoption du Protocole sur la libre circulation des personnes, la Commission et les CER/MR se sont engagés dans la vulgarisation du Protocole qui a conduit à sa signature par trente-trois (33) États membres et à la ratification par un (1) État membre. La Commission et les CER / MR travaillent actuellement avec les chefs d'immigration des États membres pour financer les lignes directrices sur la conception, la production et la délivrance des passeports africains.

**97.** En ce qui concerne l'aide humanitaire, la Commission et les CER/MR mettent en œuvre la Position africaine commune sur l'efficacité humanitaire, en particulier la création de l'Agence humanitaire africaine (AHA). Lors de sa 762<sup>ème</sup> réunion tenue le 9 avril 2018, le CPS s'est félicité de la création de l'Agence humanitaire africaine, comme une nouvelle architecture humanitaire de l'Afrique, qui constitue une base pour une action humanitaire appropriée et efficace sur le continent. Le CPS a souligné que cette Agence doit être opérationnelle à compter de janvier 2019, tout en soulignant que l'opérationnalisation de l'Agence doit être entreprise dans le cadre global des processus de réforme de l'UA.

#### **d) Prévention et lutte contre le terrorisme et l'extrémisme Violent**

**98.** Le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) continue d'organiser des formations pour développer et renforcer les capacités nationales de lutte contre **le terrorisme et l'extrémisme violent**. En collaboration avec le *Centre international KoFfi Annan de formation à la paix* (KAIPTC), le Centre a développé une formation de 10 jours sur l'approche de sécurité humaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le CAERT travaille également avec la Namibie, le Botswana, la République Démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire pour développer leurs stratégies et plans d'actions nationaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. En outre, le Centre apporte un soutien logistique à la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale et à la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) pour l'élaboration de leurs stratégies.

**99.** La Commission, en partenariat avec la République Algérienne Démocratique et Populaire, qui est le parrain de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, a organisé une réunion de haut niveau à Alger, du 9 au 10 avril 2018, sur le thème de la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique. La réunion s'est tenue conformément au Communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV), adopté par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa 455<sup>ème</sup> réunion au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, tenue à Nairobi, au Kenya, le 2 septembre 2014. La réunion, qui a regroupé les hauts responsables experts des États membres de l'UA, des organes compétents de l'UA, des institutions ayant un mandat pour la lutte contre le terrorisme et les flux financiers illicites et des Nations unies, a adopté des recommandations à mettre en œuvre à mettre en œuvre aux niveaux national, continental et international, visant à renforcer les cadres techniques, institutionnels et politiques de lutte contre le financement du terrorisme.

**100.** Pour sa part, le Secrétariat du Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL) est en train de créer des Groupes d'experts sur la cybercriminalité, la prévention et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ayant

pour mandat de fournir l'orientation technique et politique au Secrétariat et aux autres entités compétentes de l'UA, y compris sur la meilleure voie permettant la collaboration avec le secteur privé. AFRIPOL travaille avec les États membres de la région de l'Afrique du Nord afin de créer une Organisation régionale nord-africaine de coopération policière, comme un Mécanisme régionale chargé de renforcer et de faciliter la coopération policière entre les pays de la région.

**101.** Par ailleurs, AFRIPOL a initié le processus d'installation du Système de communication de la police africaine (AFSECOM) dans tous les États membres pour permettre le partage sécurisé et rapide d'informations et de données sur les criminels et leurs organisations. En outre, et afin de lutter effectivement contre toutes formes de criminalité transnationales organisée, AFRIPOL signe également des protocoles d'accord et de coopération avec des organisations mondiales de coopération policière.

**e) Questions du Cadre d'action pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC)**

**102.** Au cours de la période sous examen, la Commission de l'UA a finalisé, en février 2018, un **Cadre quinquennal basé sur les résultats pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC)**, qui servira d'outil supplémentaire de suivi et d'évaluation des efforts de RDPC de l'UA. À cet effet, la Commission a entrepris plusieurs activités de reconstruction post conflit dans certains pays et régions du continent africain. **En Somalie**, la Commission de l'UA a procédé à une évaluation des projets à impact rapide mis en œuvre par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en 2017. Les projets consistaient à donner accès à l'eau potable au secteur ambulatoire de la base l'AMISOM ; la fourniture des besoins des hôpitaux pour le Centre de Santé Ayuub à Mogadiscio, et la rénovation du matériel Caterpillar du Poste de police de Kismayo. Ces projets jouent un rôle important en montrant la solidarité de l'UA avec les populations civiles, générant un soutien local à l'AMISOM et renforçant la crédibilité de la Mission à travers une contribution concrète sur le terrain.

**103.** En appui à la transition démocratique actuellement en cours en **Gambie**, la Commission a entrepris une mission de pré déploiement à Banjul, en février 2018 pour finaliser les termes de référence de l'Équipe de soutien technique de l'UA en Gambie (ESTG de l'UA). La Commission dépêchera dix (10) membres de l'ESTG de l'UA en juillet 2018, composée de six experts militaires, un expert en état de droit et trois experts en droits de l'homme à Banjul pour soutenir les réformes du Secteur de la sécurité et de la justice transitionnelle de la Gambie.

**104.** En juin 2018, la Commission de l'UA a soutenu la **Commission du Bassin du Lac Tchad** (CBLT) et ses pays membres pour la finalisation et l'adoption de la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones touchées par les activités de Boko Haram. Elle a également apporté un soutien financier à la Force multinationale mixte (FMM) pour la mise en œuvre des projets à impacts rapides pour la construction des salles de classe et de blocs administratifs à Mora, Baga Sola et Diffa, l'alimentation en eau potable de Sola Baga et Diffa, et la construction d'un pavillon maternité à Diffa.

**105. Le Libéria** continue de consolider la paix et la démocratie après le transfert pacifique des pouvoirs d'un gouvernement démocratiquement élu à un autre, le 22 janvier 2018. Le mandat de la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL) a pris fin le 30 mars 2018, avec le départ du personnel de la MINUL. L'équipe pays des Nations unies (UNCT) conduite par un Coordonnateur résident, S.E. Yacoub El Hillo, a assumé la responsabilité du soutien des Nations unies aux activités de développement dans le pays. A cet égard, il est nécessaire pour Les Etats membres de l'UA et la communauté internationale toute entière d'apporter leur soutien aux activités de reconstruction et de développement post-conflit.

**106.** La Conférence pourrait instruire l'accroissement du financement des projets à impacts rapides en Somalie étant donné qu'ils pourraient jouer un rôle plus important dans la génération de dividendes de la paix et le renforcement de la confiance au niveau local. La Conférence pourrait également réaffirmer son soutien aux réformes qui sont en cours en Gambie. La Conférence pourrait en outre saluer les efforts déployés par la CBLT pour stabiliser les zones touchées par Boko Haram et appeler les États membres ainsi que les partenaires internationaux à apporter l'aide technique et financière nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie. La Conférence pourrait en outre exhorter les États membres et les CER/MR à accroître leurs contributions en appui aux efforts de RDPC de l'UA afin de stabiliser les pays sortant de conflit ou en transitions difficiles.

#### **f) Efforts de prévention des conflits**

**107.** Dans le cadre de l'intérêt renouvelé de la Commission à la prévention des conflits et à l'alerte rapide, diverses mesures et initiatives ont été prises visant à prévenir le déclenchement, l'escalade ou la récurrence de conflits sur le continent.

**108.** Le Système continental d'alerte rapide (SCAR) continue de fournir ponctuellement des informations sur les menaces potentielles à la paix et à la sécurité sur le continent à travers la publication des rapports d'alerte rapide, des communications d'analyse prospective ainsi que des communications-petits déjeuners par le Commissaire à la paix et à la sécurité avec les États membres du CPS. Deux réunions petits déjeuners entre le Commissaire et les membres du CPS ont eu lieu durant la période sous examen.

**109.** Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Cadre continental de prévention structurelle des conflits (CSCPF) de la Commission, dans le cadre des efforts déployés pour soutenir les États membres dans leur effort visant à maintenir la paix, renforcer la résilience et bâtir des nations prospères. La Commission continue à apporter son aide et son soutien technique à la République du Ghana dans la conduite l'Évaluation de la vulnérabilité et de la résilience structurelles du pays (CSVRA) qui mènera à l'élaboration de Stratégies d'atténuation de la vulnérabilité structurelle du pays (CSVMS) à moyen et long termes. Le SCAR continue également de renforcer les capacités techniques des États membres de prévention des conflits à travers la mise en place et le renforcement de systèmes nationaux d'alerte rapide, y compris en République du Ghana, en Namibie et en République d'Ouganda. Une réunion avec les OSC des pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique s'est tenue les 10 et 11 mai 2018 avec pour objectif de promouvoir la participation effective et systématique des OSC à l'alerte et la prévention

rapides des conflits, ainsi que de renforcer leurs contributions dans le domaine de la paix et la sécurité. En outre, le SCAR a, en collaboration avec le Département des Affaires politiques, les CER compétentes, les OSC et autres parties prenantes, initié un projet sur la situation des élections, qui facilitera le suivi effective des développements électoraux dans les États membres, en vue de détecter les risques potentiels des violences liées aux élections. Un atelier pilote pour l'identification des zones de violence et le développement d'indicateurs électoraux spécifiques s'est tenu à Bamako au Mali, les 11 et 12 mai 2018. Les indicateurs seront constamment suivis et analysés pour informer les décideurs des solutions stratégiques à déployer là où le besoin se fera sentir.

#### **g) Mécanismes régionaux de coordination de la sécurité**

**110.** Il convient de rappeler que lors de sa 455<sup>ème</sup> réunion sur le terrorisme et l'extrémisme violent qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, le 2 septembre 2014, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, le Conseil de paix et de sécurité a encouragé la création, le cas échéant, de processus flexibles et axés sur l'action pour le partage de renseignements et la coopération sécuritaire au niveau régional. À cet égard, la Commission interagit avec les chefs des Services de renseignement et de sécurité des régions du Sahel-Sahara, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Est à travers les Processus de Nouakchott et Djibouti pour faciliter le partage d'informations.

**111.** Au cours de la période sous examen, la Commission a organisé la 5<sup>ème</sup> réunion des chefs des Services de renseignement et de sécurité du Processus de Djibouti pour le renforcement de la coopération sécuritaire entre les pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, ainsi que le lancement de l'Unité Liaison et Fusion de l'Afrique de l'Est(ULF-AE) à Entebbe, en Ouganda, le 23 mai 2018. La réunion a facilité le partage d'informations et l'institutionnalisation de la coopération à travers l'ULF-AE.

#### **h) Stratégies régionales de paix et de sécurité**

**112.** La Commission continue ses efforts de développement d'une approche globale et intégrée à la paix et à la sécurité en Afrique, et fournit un Cadre stratégique pour les actions de l'UA dans les diverses régions. Dans ce contexte, la Commission a organisé une réunion consultative stratégique, à Nouakchott, en Mauritanie, pour examiner les stratégies existantes, évaluer leur mise en œuvre et adopter une stratégie globale et intégrée pour la région.

#### **i) Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) et Réforme du secteur de la Sécurité (RSS)**

**113.** En Somalie, l'UA a déployé 2 experts en RSS en début de l'année 2018 pour appuyer le processus de transition du maintien de la paix à la stabilisation. La Commission est également en train d'envoyer un conseiller en RSS au Mali pour renforcer davantage la capacité du MISAHÉL en appui à la mise en œuvre des dispositions pertinentes des Accords d'Alger. Au Lesotho, l'UA prépare le RSS et d'autres composantes du soutien de l'UA demandé par la SADC.

**114.** La Commission a fait des présentations au Recensement mondial des approches multilatérales de la RSS sous conduite des Nations unies qui a eu lieu le 14 mars 2018 à Bruxelles; elle a également participé à la table ronde de haut niveau des Nations unies sur le RSS et le maintien de la paix qui s'est tenue le 23 avril 2018, à New York. La Commission a également participé à l'atelier inter-agences des Nations unies sur le RSS, tenu les 13 et 14 juin 2018, à New York. Les Représentants permanents de l'UA se sont impliqués de manière diverse dans des questions de RSS avec les Nations unies et l'Equipe consultative internationale sur Secteur de la sécurité (ISSAT) à New York et à Genève, au cours de cette période.

**115.** Dans le cadre de la mise en œuvre d'une Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience pour le Bassin du Lac Tchad (BLT), la Commission a organisé, avec la collaboration des Nations unies, un atelier sur le triage, la poursuite pénale, la réhabilitation et la réintégration des personnes associées à Boko Haram, du 10 au 13 avril 2018, à N'Djamena. L'objectif de l'atelier était d'identifier des procédures et pratiques actuelles utilisées par les États dans la prise en charge des personnes associées à Boko Haram et d'identifier des mesures pour l'harmonisation des pratiques et assurer leur conformité aux normes régionales et internationales relatives à la DDR et aux droits de l'homme, afin de contribuer à encourager les désertions et à la stabilisation de la région.

**116.** En Somalie, la Commission a entamé des consultations avec le Programme de réhabilitation des déserteurs (PRD) pour identifier l'éventail de soutien à apporter pour la création d'une base de données et un système de gestion d'information sur les combattants déserteurs, afin d'assurer un bon enregistrement, traitement et évaluation des données aux centres de réception.

**j) Lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre**

**117.** Au cours de la période sous examen, un soutien a été apporté au Malawi dans le cadre de l'Initiative de l'UA de gestion et de la sécurité des munitions. Un atelier d'initiation et de consultation des parties prenantes s'est tenu à Lilongwe, le 19 mars 2018, avec la participation des cadres moyens et supérieurs de la police et l'armée malawite. L'atelier a permis de sensibiliser les participants sur les obligations nationales conformément aux cadres régionaux et internationaux et d'identifier et de débattre des progrès, des lacunes et des défis nationaux. Par la suite, des missions d'évaluation technique ont été effectuées, les 22 et 23 mars 2018, dans plusieurs installations de stockage de munitions dans le pays pour déterminer les conditions des installations de stockage et des munitions, le niveau des capacités humaines disponibles et les pratiques de comptabilité et de surveillance appliquées. Le but était de formuler des recommandations sur l'atténuation des risques, ainsi que des suggestions pour le renforcement de la sûreté et de la sécurité à long terme, ainsi qu'aider à mobiliser les ressources requises identifiées pour répondre à besoins identifiés.

**118.** Conformément aux efforts visant l'élaboration d'une politique pour la gestion des armes et des munitions récupérées lors des Opérations de soutien à la paix, une réunion des experts s'est tenue à Addis Abéba, le 19 avril 2018, avec la participation des Attachés

de défense des États membres de l'UA et des pays contributeurs de troupes, des opérations de soutien à la paix de l'UA, des organisations sousrégionales et internationales et d'autres experts concernés pour débattre du fond et de la forme de la politique proposée. La réunion a examiné le projet de politique et discuté des mesures pour assurer l'applicabilité et la faisabilité de la politique, le but étant d'atteindre les normes acceptables pour relever les défis de l'heure.

**119.** En préparation de la 3<sup>e</sup> Conférence d'examen du Programme des Nations unies pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans tous ses aspects prévue pour mi-juin 2018, la Commission a participé à une réunion préparatoire régionale organisée par les Nations unies du 10 au 13 avril 2018, à Lomé. La réunion a permis d'identifier les synergies entre le PoA, les instruments régionaux et la Feuille de route principale de l'UA et, d'encourager la forte participation des États membres de l'UA à la conférence.

#### **k) Désarmement et non-prolifération des armes de destruction massive**

**120.** Les développements du désarmement nucléaire et de la non-prolifération et la capacité de la communauté internationale à les traiter dans le cadre d'un ordre multilatéral mondial ont suscité de graves préoccupations. Lors de sa 763<sup>ème</sup> réunion, tenue le 10 avril 2018, le CPS a souligné que ces développements avaient eu de lourdes conséquences et menaçaient la stabilité régionale et les relations amicales entre les nations. Le CPS a également souligné que la lenteur du désarmement nucléaire et les tensions croissantes entre les États détenteurs d'armes nucléaires sapent la confiance dans la non-prolifération des armes nucléaires et réduisent de plus en plus les perspectives de réduction des arsenaux nucléaires. À cet égard, le CPS a souligné la nécessité de mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et des matériels connexes aux acteurs non étatiques, et a demandé aux États de soumettre des rapports sur leurs efforts conformément aux dispositions de la résolution.

#### **l) Le Traité de Pelindaba**

**121.** La 4<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des États parties au Traité sur une Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) s'est tenue les 14 et 15 mars 2018, à Addis Abéba. La Session a examiné le rapport de la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE) pour la période 2014-2017, avant d'adopter son règlement intérieur. Par la suite, la réunion a adopté plusieurs décisions en vue de surmonter les défis administratifs et financiers qui empêchent la pleine de son Secrétariat. La Session a également adopté le projet de programme de travail et de budget pour la phase 2018-2020.

#### **m) Activités du Groupe des Sages.**

**122.** Au cours de la période sous examen, le 4<sup>ème</sup> Groupe des Sages de l'UA a été installé en octobre 2017 et a nommé S.E. Hifikepunye Pohamba, ancien Président de la République de Namibie, comme Président. Conformément à l'article 11 du Protocole relatif à la création du CPS, ainsi qu'aux modalités de fonctionnement du Groupe des



Sages, le Groupe a tenu sa 18<sup>ème</sup> réunion statutaire, à Windhoek, en Namibie, en mars 2018, sous la présidence de S.E. Hifikepunye Pohamba. Lors de la réunion, les nouveaux membres du Groupe des Sages ont examiné la possibilité d'élargir leurs missions de diplomatie préventive au-delà des pays qui se préparent à tenir des élections pour soutenir les efforts de l'UA visant la mise en œuvre de ses Initiatives de prévention structurelle des conflits, y compris le Cadre continental de prévention structurelle des conflits (CSCPF) et le Programme Frontière de l'UA (PFUA), ainsi que pour vulgariser les cadres juridiques et normatifs sur la prévention des conflits. Par ailleurs, les membres du Groupe des Sages ont convenu d'un certain nombre de pays où déployer des activités. Ils ont également suivi une communication sur l'état de deux réflexions thématiques en cours d'élaboration et, les conflits liés aux ressources naturelles et la migration irrégulière et forcée en Afrique.

**123.** Les Membres du Panel des Sages se sont longuement attardés sur la mise en œuvre du FemWise-Africa (Réseau de Femmes Africaines en Médiation et Prévention de Conflits) conformément aux décisions du CPS qui s'est tenue le 13 mars 2017 et ensuite adoptées par la Conférence en juillet 2017. À cet effet, et sous la direction des Co-Présidents du FemWise, le Groupe a fonctionné en réseau avec d'autres structures internationales similaires et a finalisé des documents clés pour le fonctionnement du réseau. En mai 2018, FemWise a commencé le processus d'accréditation des nouveaux membres en lançant une procédure ouverte de candidature en ligne. Par la suite, le 29 mai 2018, Femwise a organisé sa 2<sup>ème</sup> réunion du Comité directeur au cours de laquelle il a, entre autres, convenu d'approuver les nouveaux membres du réseau et des déploiements opérationnels. Dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives du FemWise, le Département a organisé les 18 et 19 juin, une formation d'initiation de deux jours destinée aux nouveaux membres de FemWise, sous le thème « Formation d'initiation à la diplomatie préventive et à médiation ».

#### **n) Programme Frontière de l'UA (PFUA)**

**124.** Le PFUA continue d'apporter son appui technique à un nombre croissant d'États membres dans la délimitation et la démarcation de leurs frontières interétatiques dans le cadre des efforts de prévention structurelle des conflits de la Commission. Le Programme continue de servir de plateforme pour le règlement négocié des conflits interétatiques et la promotion de l'intégration régionale et continentale à travers la coopération transfrontalière. Au cours de la période sous examen, le PFUA a apporté une assistance technique dans la création du Comité conjoint sur la coopération transfrontalière au niveau de district entre le Malawi et la Tanzanie. Il a également apporté une assistance technique aux États riverains du Lac Tanganyika, afin de délimiter le lac. Une assistance a été apportée au Niger et au Tchad afin de redynamiser leur Commission frontalière conjointe. De même qu'une assistance technique a été apportée aux efforts de démarcation des frontières entre le Mozambique et le Zimbabwe et entre la Namibie et la Zambie. En outre, le PFUA a apporté une assistance technique dans le balisage des couloirs de transit dans la Zone frontalière sécurisée et démilitarisée entre le Soudan du Sud et le Soudan. Afin de promouvoir le Programme phare de l'UA de faire taire les armes à l'horizon 2020, autonomiser les femmes et la libre circulation des personnes dans les zones frontalières, la Commission a célébré la Journée des frontières de l'UA, le 7 juin 2018, à la frontière entre le Rwanda et le République Démocratique du Congo (RDC).

**125.** En outre, des efforts ont été déployés pour encourager la ratification de la Convention de l'UA sur la coopération transfrontalière.

**o) La situation humanitaire**

**126.** Conscient de l'importance capitale que revêt la situation humanitaire des réfugiés et des déplacés internes en Afrique, Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a consacré sa 775<sup>ème</sup> réunion tenue le 22 mai 2018 à une séance publique sur le thème: "les principes de la protection des civils dans les zones de conflit en Afrique".

**127.** Le Conseil a souligné la nécessité d'assurer protection de tous les civils et de leurs biens contre les attaques et les conséquences directes des opérations militaires, ainsi que les camps de réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que celles des installations civiles et de maintenir leur caractère civil afin qu'elles ne soient pas détournées de leurs objectifs par les parties à un conflit. Le Conseil a souligné que toutes les OSP, y compris celles des coalitions sous régionales autorisées par le Conseil, doivent respecter les Principes de l'UA relatifs à la protection des civils et assurer un plus large respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme, du Code de conduite et de la discipline. Le Conseil a encouragé les États membres à diffuser, domestiquer et internaliser tous les instruments existants de l'UA relatifs à la protection des civils dans les situations de conflit et à assurer qu'ils soient considérés comme une partie intégrante de la formation de toutes les forces de défense et de sécurité en vue de les préparer à la participation aux futures OSP de l'UA.

**p) Conduite de l'étude globale sur la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité de 2002 à ce jour et état de la réforme du CPS**

**128.** Il convient de rappeler que lors de son examen de la situation de paix et de sécurité en Afrique en 2016 et 2017, le CPS a exprimé la nécessité d'entreprendre une étude approfondie sur la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité de 2002 à ce jour (2018), afin d'intégrer un examen de la mise en œuvre de l'Architecture de gouvernance en Afrique depuis son rajout en 2012 à ce jour. Dans ses examens, le CPS s'est montré profondément préoccupé par la persistance de certains conflits et crises anciens, le déclenchement de nouveaux dans certaines régions d'Afrique, ainsi que par l'apparition de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, en particulier le terrorisme et l'extrémisme violent, les crimes maritimes et les impacts du changement climatique. L'étude vise par conséquent à formuler des propositions sur la voie permettant de renforcer davantage la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture de gouvernance en Afrique, tout en renforçant l'efficacité de leurs institutions dans le cadre de la vision visant à mettre fin aux conflits/crises en Afrique.

**129.** Par ailleurs, et lorsque la position adoptée par le CPS a été renforcée, la Conférence de l'Union africaine, lors de sa 28<sup>ème</sup> Session tenue en janvier 2017, à Addis Abéba, en Éthiopie, a adopté la décision Assembly/AU/Dec.635 (XXVIII), dans laquelle elle a décidé que "le Conseil de paix et de sécurité (CPS) doit être réformé, afin d'assurer qu'il réalise l'ambition prévue dans son Protocole, en renforçant ses méthodes de travail et son rôle dans la prévention des conflits et la gestion des crises". Au moment de la

finalisation de ce rapport, ladite étude a déjà atteint son stade final. Il est prévu d'organiser une retraite du CPS pour délibérer sur les conclusions de l'étude.

#### **IV. CONCLUSION**

**130.** La période sous examen a été marquée par des efforts inlassables visant à appliquer les possibilités offertes par l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'Architecture de gouvernance en Afrique (AGA), afin de prévenir les conflits/crises et régler les conflits existants. Avec le soutien de la Commission, le CPS, en collaboration avec les CER/MR, a continué de consolider les avancées réalisées et à élargir les frontières de paix, de sécurité et de stabilité, y compris en renforçant les efforts de la RDPC sur le continent. Cependant, ces efforts de paix n'ont pas été épargnés par les défis. Les activités terroristes, associées à l'extrémisme violent, à la criminalité transnationale organisée et aux trafics de toutes sortes, ont continué de ravager des parties du continent. Les effets du changement climatique ont également entraîné de nouvelles souffrances dans certaines parties de l'Afrique. Cependant, et de manière très remarquable, le continent reste déterminé à surmonter ces défis et à réaliser les objectifs prévus dans l'Agenda 2063 de l'UA, en particulier l'impératif d'édifier une Afrique exempte de conflit avec les conditions requises pour un processus de transformation socio-économique constant.

**131.** Dans ce contexte, il est fondamentalement nécessaire que, compte tenu de l'interdépendance qui existe entre elles, les questions de sécurité et de développement socio-économique en Afrique soient pratiquement réalisées parallèlement en vue de promouvoir l'autonomie et la durabilité. Dans la mise en œuvre de leurs mandats respectifs, les organes de l'UA ont toujours à l'esprit le lien entre la sécurité et le développement pour une Afrique pacifique et prospère. Dans le cadre du thème de l'année, le CPS ; lors de sa réunion tenue le 12 avril 2018, a eu un échange de vues avec le Conseil consultatif de l'UA sur la corruption sur le lien entre la corruption et les conflits dans les efforts visant à faire de l'Afrique un continent exempt de conflit, intégré et développé. Cette condition s'appuie sur fait que la vision ultime de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'AGA est la réalisation simultanée d'une paix durable, de la sécurité de l'état, de la sécurité et du bien-être matériel de chaque citoyen africain, ainsi que de la sécurité dans l'environnement physique global. En outre, le Département Paix et Sécurité a mis l'accent sur les efforts de prévention par la diplomatie préventive et l'appui aux pays émergents de conflit à travers des programmes de reconstruction post-conflit et le développement, en vue de prévenir la rechute dans la violence. Par ailleurs, bien que la migration au sein du continent africain contribue substantiellement au développement durable, la migration spontanée ou non réglementée présente néanmoins certains défis pour les États, notamment l'impact direct qu'elle a sur la sécurité et la stabilité nationales et internationales, y compris les questions frontalières. À cet égard, il est nécessaire de maintenir la position africaine commune sur la migration et le développement, et d'adhérer aux négociations intergouvernementales pour aboutir à l'adoption d'un pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière.

**132.** Enfin, le renforcement du rôle du CPS sur le continent ne peut être réalisé sans un développement socio-économique inclusif plaçant le citoyen africain au centre de l'Agenda panafricain, articulé par les fondateurs de l'Organisation de l'Unité africaine, à laquelle lui a succédé aujourd'hui l'UA, qui a mis en place l'Agenda 2063.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Assembly Collection

---

2018-07-02

# Report of the Peace and Security Council on its Activities and the State of Peace and Security in Africa

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9009>

*Downloaded from African Union Common Repository*